



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, December 7, 2009

Issue No. 16

Second meeting on:

Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking

and

Eleventh meeting on:

Issues relating to human rights and, inter alia, the review of the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations

and

Eighth meeting on:

The study of the sexual exploitation of children in Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 7 décembre 2009

Fascicule n° 16

Deuxième réunion concernant :

Le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes

et

Onzième réunion concernant :

L'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à l'examen, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne

et

Huitième réunion concernant :

L'étude de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|----------------------|------------|
| Brazeau | Mitchell |
| * Cowan | Munson |
| (or Tardif) | Nancy Ruth |
| Dallaire | Poy |
| Demers | |
| * LeBreton, P.C. | |
| (or Comeau) | |
| * Ex officio members | |
| (Quorum 4) | |

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|--------------------|------------|
| Brazeau | Mitchell |
| * Cowan | Munson |
| (ou Tardif) | Nancy Ruth |
| Dallaire | Poy |
| Demers | |
| * LeBreton, C.P. | |
| (ou Comeau) | |
| * Membres d'office | |
| (Quorum 4) | |

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, December 7, 2009
(20)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 2:10 p.m., in room 2 Victoria Building, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Brazeau, Dallaire, Jaffer, Mitchell, Munson, Nancy Ruth and Poy (8).

In attendance: Julian Walker and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, September 29, 2009, the committee continued its examination of Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:*Citizenship and Immigration Canada:*

Eric Stevens, Counsel, Legal Services;

Sarah Wells, Policy Analyst, Social Policy and Programs, Immigration Branch.

Health Canada:

Martha Vaughan, Manager, Women's Health Division, Programs Directorate;

The witnesses answered questions.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

The chair asked if clause 2 shall carry.

The Honourable Senator Jaffer moved that Bill S-223 be amended in clause 2, on page 1, by replacing lines 6 to 17 with the following:

“2. The purpose of this Part is to provide for specific legislative measures to assist and protect victims of trafficking in persons who are without legal status in Canada by providing a means for them to legalize their status as temporary residents and facilitating their eventual

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 7 décembre 2009
(20)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 14 h 10, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Brazeau, Dallaire, Jaffer, Mitchell, Munson, Nancy Ruth et Poy (8).

Également présents : Julian Walker et Jennifer Bird, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 29 septembre 2009, le comité poursuit son examen du projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Citoyenneté et Immigration Canada :*

Eric Stevens, conseiller juridique, Services juridiques;

Sarah Wells, analyste des politiques, Politique et programmes sociaux, Direction générale de l'immigration.

Santé Canada :

Martha Vaughan, gestionnaire, Division de la santé des femmes, Direction des programmes.

Les témoins répondent aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'examen article par article du projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

La présidente demande si l'article 2 est adopté.

L'honorable sénateur Jaffer propose que le projet de loi S-223, à l'article 2, soit modifié par substitution, aux lignes 6 à 18, page 1, de ce qui suit :

« 2. La présente partie a pour objet de prévoir des mesures législatives spécifiques pour fournir aide et protection aux victimes de la traite des personnes qui se trouvent au Canada sans statut juridique en leur donnant le moyen de régulariser leur statut à titre de résidents

acquisition of permanent resident status in appropriate circumstances.”.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that clause 2, as amended, carry.

The chair asked if clause 3 shall carry.

The Honourable Senator Jaffer moved that Bill S-223 be amended in clause 3, by replacing it with the following:

(a) on page 2, replace lines 1 to 15 on page 2 with the following:

“**24.1** (1) In this section and in section 24.2, “victim of trafficking in persons” means a foreign national who is a victim, as defined in section 2 of the *Criminal Code*, of the offence set out in section 279.01 of that Act or in section 118 of this Act.

(2) An officer may, at the request of a foreign national who is inadmissible or does not meet the requirements of this Act, issue a victim of trafficking protection permit — which may be cancelled at any time — authorizing”;

(b) on page 2, replace lines 21 to 31 with the following:

“(b) the officer is of the opinion that

(i) the foreign national may be, or may have been, a victim of trafficking in persons in, or in the course of coming into, Canada, and

(ii) issuing the permit is otherwise justified in the circumstances.

(3) In applying subsection (2), the officer shall act in accordance with any instructions that the Minister may make.

(4) The holder of the victim of trafficking protection permit issued under subsection (2) is eligible for the same federal health services as is a person who has made a claim for refugee protection inside Canada”; and

(c) on page 2, replace lines 32 to 52, on page 3, lines 1 to 30 with the following:

“**24.2** (1) An officer may, at the request of a foreign national who is inadmissible or does not meet the requirements of this Act, issue a victim of trafficking protection permit — which may be cancelled at any time — authorizing the foreign national to remain in Canada as a temporary resident for a period of up to three years if

(a) the foreign national is physically present in Canada; and

(b) the officer is of the opinion that

(i) the foreign national is or has been a victim of trafficking in persons in, or in the course of coming into, Canada, and

temporaires et en leur facilitant l’acquisition éventuelle du statut de résident permanent dans les circonstances appropriées. »

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé que l’article 2 modifié soit adopté.

La présidente demande si l’article 3 est adopté.

L’honorable sénateur Jaffer propose que le projet de loi S-223, à l’article 3, soit modifié :

a) par substitution, aux lignes 1 à 16, page 2, de ce qui suit :

« **24.1** (1) Au présent article et à l’article 24.2, « victime de la traite des personnes » s’entend d’un étranger qui est victime, au sens de l’article 2 du *Code criminel*, de l’infraction prévue à l’article 279.01 de cette loi ou à l’article 118 de la présente loi.

(2) Sur demande d’un étranger qui est interdit de territoire et qui ne se conforme pas à la présente loi, l’agent peut délivrer un permis de protection des victimes de traite — révocable en tout temps — autorisant l’étranger à séjourner au Canada »;

b) par substitution, aux lignes 21 à 32, page 2, de ce qui suit :

« b) l’agent estime que :

d’une part, l’étranger est peut-être, ou a peut-être été, victime de la traite des personnes au Canada ou au cours de son arrivée au Canada,

d’autre part, la délivrance du permis est par ailleurs justifiée dans les circonstances.

(3) L’agent est tenu de se conformer aux instructions que le ministre peut donner pour l’application du paragraphe (2).

(4) Le détenteur du permis visé au paragraphe (2) est admissible aux mêmes services de santé fédéraux que les demandeurs d’asile se trouvant au Canada.

c) Par substitution, au passage commençant à la ligne 33, page 2, et se terminant à la ligne 32, page 3, de ce qui suit :

« **24.2** (1) Sur demande d’un étranger qui est interdit de territoire ou qui ne se conforme pas à la présente loi, l’agent peut délivrer un permis de protection des victimes — révocable en tout temps — autorisant l’étranger à séjourner au Canada comme résident temporaire pour une période d’au plus trois ans si, à la fois :

a) l’étranger est effectivement présent au Canada;

b) l’agent estime que :

i) d’une part, l’étranger est ou a été victime de la traite des personnes au Canada ou au cours de son arrivée au Canada,

(ii) issuing the permit is otherwise justified in the circumstances.

(2) In applying subsection (1), the officer shall act in accordance with any instructions that the Minister may make.

(3) A person who holds a victim of trafficking protection permit issued under subsection (1) may not be charged with an offence under section 122, paragraph 124(1)(a) or section 127 of this Act or under section 57, paragraph 340(c) or section 354, 366, 368, 374 or 403 of the *Criminal Code*, in relation to the coming into Canada of the person.”.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that clause 3, as amended, carry.

The chair asked if clause 4 shall carry.

The Honourable Senator Jaffer moved that Bill S-223 be amended in clause 4, on page 3, by replacing lines 37 and 38 with the following:

“porary resident permit or a victim of trafficking protection permit.”.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that clause 4, as amended, carry.

The chair asked if clause 5 shall carry.

The Honourable Senator Jaffer moved that Bill S-223 be amended in clause 5, on page 3, by replacing lines 42 and 43 with the following:

“resident permit or victim of trafficking protection permit.”.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that clause 5, as amended, carry.

The chair asked if clause 6 shall carry.

The Honourable Senator Jaffer moved that Bill S-223 be amended in clause 6, on page 3, by replacing line 47 with the following:

“(d.1) the number of victim of trafficking protection per”.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that clause 6, as amended, carry.

The chair asked if clause 7 shall carry.

After debate, the question being put on the motion, it was defeated.

The chair asked if clause 8 shall carry.

The question being put on the motion, it was defeated.

The chair asked if clause 9 shall carry.

ii) d'autre part, la délivrance du permis est par ailleurs justifiée dans les circonstances.

(2) L'agent est tenu de se conformer aux instructions que le ministre peut donner pour l'application du paragraphe (1).

(3) Le détenteur du permis visé au paragraphe (1) ne peut être accusé d'une infraction visée à l'article 122, à l'alinéa 124(1)a) ou à l'article 127 de la présente loi et à l'article 57, à l'alinéa 340c) ou aux articles 354, 366, 368, 374 ou 403 du *Code criminel*, à la condition que l'infraction ait été commise à l'égard de son arrivée au Canada. »

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que l'article 3 modifié soit adopté.

La présidente demande si l'article 4 est adopté.

L'honorable sénateur Jaffer propose que le projet de loi S-223, à l'article 4, soit modifié par substitution, aux lignes 39 à 41, page 3, de ce qui suit :

« titulaire d'un permis de séjour temporaire ou titulaire d'un permis de protection des victimes de traite ».

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 4 modifié.

La présidente demande si l'article 5 est adopté.

L'honorable sénateur Jaffer propose que le projet de loi S-223, à l'article 5, soit modifié par substitution, à la ligne 45, page 3, de ce qui suit :

« poraire ou du permis de protection des victimes de traite. »

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 5 modifié.

La présidente demande si l'article 6 est adopté.

L'honorable sénateur Jaffer propose que le projet de loi S-223, à l'article 6, soit modifié par substitution, aux lignes 49 et 50, page 3, de ce qui suit :

« (d.1) le nombre de permis de protection des victimes de traite délivrés au titre des articles 24.1 est ».

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 6 modifié.

La présidente demande si l'article 7 est adopté.

Après débat, la question, mise aux voix, est rejetée.

La présidente demande si l'article 8 est adopté.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

La présidente demande si l'article 9 est adopté.

The Honourable Senator Jaffer moved that Bill S-223 be amended in clause 9, on page 4, by replacing lines 37 to 39 with the following:

“9. This Act comes into force on the day that is one year after the day on which it receives royal assent or on an earlier day to be fixed by order of the Governor in Council.”.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that clause 9, as amended, carry.

The chair asked if clause 1 shall carry.

The Honourable Senator Jaffer moved that Bill S-223 be amended in clause 1, on page 1, by replacing line 4 and 5 with the following:

“1. This Act may be cited as the *Victims of Trafficking in Persons Protection Act*.”.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that clause 1, as amended, carry.

The chair asked if the title shall carry.

The Honourable Senator Jaffer moved that long title of Bill S-223 be amended on page 1, by replacing it with the following:

“An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act (victims of trafficking in persons)”.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the title, as amended, carry.

It was agreed that the bill, as amended, carry.

It was agreed that the chair report the bill, as amended, to the Senate.

At 2:30 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 4, 2009, the committee continued its examination on issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

The Honourable Senator Munson moved that the budget application for the special study on Canada's National and International Human Rights Obligations (United Nations Security Council Resolution 1325 on women, peace and security) in the amount of \$ 225,750 be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Summary of Expenditures:

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Professional and Other Services | \$ 16,500 |
| Transportation and Communications | \$ 191,250 |
| All Other Expenditures | \$ 18,000 |
| TOTAL | \$ 225,750 |

L'honorable sénateur Jaffer propose que le projet de loi S-223, à l'article 9, soit modifié par substitution, aux lignes 38 et 39, page 4, de ce qui suit :

« 9. La présente loi entre en vigueur un an après la date de sa sanction ou à la date antérieure éventuellement fixée par décret. »

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 9 modifié.

La présidente demande si l'article 1 est adopté.

L'honorable sénateur Jaffer propose que le projet de loi S-223, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 1, de ce qui suit :

« 1. *Loi sur la protection des victimes de la traite des personnes.* »

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 1 modifié.

La présidente demande si le titre est adopté.

L'honorable sénateur Jaffer propose que le projet de loi S-223 soit modifié par substitution, au titre intégral, page 1, de ce qui suit :

« Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (victimes de la traite des personnes). »

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter le titre modifié.

Il est convenu d'adopter le projet de loi modifié.

Il est convenu que la présidente fasse rapport du projet de loi modifié au Sénat.

À 14 h 30, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 mars 2009, le comité poursuit son étude relative à l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à l'examen, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

L'honorable sénateur Munson propose que le budget suivant, concernant l'étude spéciale sur les obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne (résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité d'un montant de 225 750 \$, soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Résumé des dépenses :

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Services professionnels et autres | 16 500 \$ |
| Transport et communications | 191 250 \$ |
| Autres dépenses | 18 000 \$ |
| TOTAL | 225 750 \$ |

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Jaffer moved that the report from Senator Dallaire's meeting with the Burma Delegation be filed as an exhibit with the clerk of the committee (*Exhibit 5900-2.40/H1-SS2-6*).

The question being put on the motion it was adopted.

At 2:50 p.m., pursuant to rule 92(2)(f), the committee proceeded in camera to consider a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

At 2:55 p.m., the committee suspended.

At 3:05 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, June 22, 2009, the committee continued its examination of issues of sexual exploitation of children in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

WITNESSES:

Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN):

Tanya Smith (by video conference);

Jennifer Coolbear, Psychologist (by video conference);

Jasmine Eliav, Psychologist (by video conference).

Microsoft:

Michael Eisen, Chief Legal Officer.

Vigilance on the net:

Ginette Yapety (by video conference).

Ms. Smith, Mr. Eisen, and Ms. Yapety each made an opening statement and, with Ms. Coolbear and Ms. Eliav, answered questions.

At 4:07 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

Après débat, la question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Jaffer propose que le rapport concernant la rencontre du sénateur Dallaire avec la délégation du Myanmar soit déposé auprès du greffier du comité (*pièce 5900-2.40/H1-SS2-6*).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 14 h 50, conformément à l'alinéa 92(2)f), le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle pendant le huis clos.

À 14 h 55, la séance est interrompue ses travaux.

À 15 h 5, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 22 juin 2009, le comité poursuit son examen des questions relatives à l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN) :

Tania Smith (par vidéoconférence);

Jennifer Coolbear, psychologue (par vidéoconférence);

Jasmine Eliav, psychologue (par vidéoconférence).

Microsoft :

Michael Eisen, conseiller juridique en chef.

Vigilance sur le net :

Ginette Yapety (par vidéoconférence).

Mme Smith, M. Eisen et Mme Yapety font chacun une déclaration puis, aidés de Mmes Coolbear et Eliav, répondent aux questions.

À 16 h 7, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, December 7, 2009

The Standing Senate Committee on Human Rights, to which was referred Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking, met this day at 2:10 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill; and to examine the issue of the sexual exploitation of children in Canada, with a particular emphasis on understanding the scope and prevalence of the problem of the sexual exploitation of children across the country and in particularly affected communities.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome. I trust you can hear me. I lost my hearing, so I am not sure if I am shouting at you or speaking softly.

We are here to consider Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking. We heard witnesses previously, and then, when this bill came in its present form, we heard from Senator Carstairs, the proponent of the bill. We also heard from the department officials on this case. We then circulated the evidence and asked for any further comments from the witnesses who had testified previously. I understand we received responses.

Adam Thompson, Clerk of the Committee: We received two responses from groups. Those responses were distributed to senators' offices late last week.

The Chair: While there were some helpful comments, I think there are still some concerns. Overall, they were ready to proceed with the bill as a first step, as I understand it.

Senators, we are ready to go to clause by clause, except that Senator Jaffer had raised a concern about the cancellation of permits. I think there was some misunderstanding as to the date that the department was to reflect on Senator Jaffer's point and come back to her.

However, I believe that they would be ready to respond before the committee. With the indulgence of the committee, I would ask the department officials to come forward. I would first ask all of the witnesses to identify themselves for the record.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 7 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, auquel a été renvoyé le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes, se réunit aujourd'hui, à 14 h 10, pour procéder à l'étude article par article du projet de loi et examiner la question de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada, en particulier dans le but de comprendre l'ampleur et la prévalence du problème de l'exploitation sexuelle des enfants dans notre pays et dans les communautés particulièrement touchées.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue. J'espère que vous pouvez m'entendre. J'ai perdu mon ouïe, alors je ne sais pas si je vous crie après ou si je parle à voix basse.

Nous sommes ici pour examiner le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes. Nous avons entendu des témoins auparavant, puis, lorsque le projet de loi nous a été renvoyé dans sa forme actuelle, nous avons entendu le sénateur Carstairs, le promoteur du projet de loi. Nous avons également entendu les hauts fonctionnaires du ministère à ce sujet. Ensuite, nous avons fait circuler les témoignages et nous avons demandé aux témoins qui avaient comparu auparavant s'ils avaient d'autres observations à formuler. Je crois comprendre que nous avons reçu des réponses.

Adam Thompson, greffier du comité : Deux groupes nous ont répondu. Ces réponses ont été déposées dans les bureaux des sénateurs vers la fin de la semaine dernière.

La présidente : Bien que les réponses contiennent des observations utiles, je pense que certaines personnes sont toujours préoccupées. Dans l'ensemble, je crois comprendre qu'elles étaient d'accord pour que nous fassions avancer le projet de loi dans un premier temps.

Chers sénateurs, nous sommes prêts à procéder à l'étude article par article, sauf que le sénateur Jaffer avait soulevé un point à propos de l'annulation des autorisations de protection. Je pense qu'il y a eu un malentendu quant au laps de temps dont le ministère disposait pour réfléchir à la question et donner une réponse au sénateur.

Cependant, je pense qu'ils seraient prêts à y répondre devant le comité. Si le comité veut bien faire preuve d'indulgence, je demanderais aux hauts fonctionnaires de se préparer à témoigner. J'aimerais d'abord que tous les témoins se présentent afin que leurs noms figurent dans le compte rendu.

Sarah Wells, Policy Analyst, Social Policy and Programs, Immigration Branch, Citizenship and Immigration Canada: I am Sarah Wells. I am an analyst in the Immigration Branch at Citizenship and Immigration Canada.

Eric Stevens, Counsel, Legal Services, Citizenship and Immigration Canada: My name is Eric Stevens and I am with Legal Services at Citizenship and Immigration Canada.

The Chair: With the concurrence of the committee, I would ask Senator Jaffer to put her point on the record.

Senator Jaffer: Thank you very much, chair.

My concern was that the permit can be cancelled at any time. In the explanation given to us last time, the department said that the intent is to provide immigration officers with the explicit discretion to cancel a victim of trafficking protection permit if the circumstances warranted it.

I had asked last time whether, instead of “cancel at any time,” we could add the words “the circumstances may warrant it.” Since then, you have looked into this, if I understand correctly, and you have provided an excellent explanation at very short notice as to why that cannot be done. I am satisfied with your explanation. However, I will ask you to either read the letter or give an explanation, so that it is on the record as well.

The Chair: Could we have your response for the record as to what Senator Jaffer was referring to?

Mr. Stevens: Thank you for the question and for the opportunity for us to respond.

The first thing I would like to say is that these words, “may cancel at any time,” have been part of immigration legislation for decades. The current immigration law has these same words when we are dealing with all permanent or temporary resident permits.

Also, I would like to alert senators to the fact that these words were considered many years ago by the Supreme Court of Canada in a case entitled *Minister of Manpower and Immigration v. Hardyal*. It is a 1978 case by the Supreme Court of Canada, and Mr. Justice Spence, as he then was, looked at these very words and explained that the cancellation at any time would have to be done for proper motives and would have to be done fairly.

This is our historical understanding of these words. Over the years, we have developed procedures in the manual to ensure that fairness is accorded to individuals.

Moreover, when we are dealing with the protection of victims, the principle of statutory interpretation — that the law is to be given a large, liberal interpretation to best attain the objects of the statute — will also feed into any court’s understanding of the ambit of the words “cancel at any time.”

Senator Jaffer: Do you want to add anything?

Sarah Wells, analyst des politiques, Politique et programmes sociaux, Direction générale de l’immigration, Citoyenneté et Immigration Canada : Je m’appelle Sarah Wells. Je suis analyste à la Direction générale de l’immigration de Citoyenneté et Immigration Canada.

Eric Stevens, conseiller juridique, Services juridiques, Citoyenneté et Immigration Canada : Je m’appelle Eric Stevens et je suis membre des Services juridiques de Citoyenneté et Immigration Canada.

La présidente : Avec la permission du comité, je demanderais au sénateur Jaffer d’exposer son point pour le compte rendu.

Le sénateur Jaffer : Merci beaucoup, monsieur le président.

Ce qui me préoccupait, c’était le fait que l’autorisation de protection pouvait être annulée en tout temps. La dernière fois, les représentants du ministère nous avaient expliqué qu’ils voulaient accorder explicitement aux agents d’immigration le pouvoir discrétionnaire d’annuler l’autorisation de protection d’une victime du trafic de personnes, si les circonstances le justifiaient.

La dernière fois, j’avais demandé si, au lieu de nous en tenir à l’expression « révoqué en tout temps », nous ne pourrions pas y ajouter les mots « quand les circonstances le justifient ». Si j’ai bien compris, vous avez étudié la question depuis, et vous m’avez fourni, dans un très bref délai, une excellente explication des raisons pour lesquelles cette formulation n’était pas acceptable. Votre explication me satisfait. Toutefois, je vais vous demander de lire la lettre ou d’expliquer vos raisons afin qu’elles figurent également au compte rendu.

La présidente : Pour le compte-rendu, pourriez-vous nous donner votre réponse à la question dont le sénateur Jaffer parlait?

M. Stevens : Je vous remercie d’avoir posé la question et de nous donner l’occasion d’y répondre.

D’abord, j’aimerais mentionner que les mots « révoqué en tout temps » figurent dans les lois sur l’immigration depuis des décennies. La loi actuelle utilise les mêmes mots lorsqu’elle fait allusion à tous les permis de séjour temporaire et les visas de résident permanent.

En outre, j’aimerais signaler aux sénateurs qu’il y a de nombreuses années, la Cour suprême du Canada a examiné ces mots dans le cadre de l’affaire intitulée *Ministre de la Main-d’œuvre et de l’Immigration c. Hardyal*. Il s’agit d’une cause portée devant la Cour suprême du Canada en 1978, et M. Spence, qui était alors juge, avait examiné précisément ces mots et avait expliqué que la révocation en tout temps ne devait avoir lieu que si ses motifs étaient acceptables et justes.

C’est ainsi que nous entendons ces mots traditionnellement. Au fil des ans, nous avons ajouté des procédures au manuel afin de veiller à ce que les personnes soient traitées équitablement.

De plus, lorsqu’il est question de protéger des victimes, le principe d’interprétation des lois — selon lequel la loi doit être interprétée librement afin de mieux respecter son esprit — influera également sur la façon dont tout tribunal comprendra la portée des mots « révoqué en tout temps. »

Le sénateur Jaffer : Avez-vous autre chose à ajouter?

I am satisfied with the explanation, so I will not be asking for a change on that. I will not be moving an amendment.

The Chair: Thank you.

Could I ask whether any other senators will be moving any amendments other than those given to us as an agreed amendment package between the department, the government and Senator Carstairs? I see no hands jumping up.

Since it was an agreed package negotiated between Senator Carstairs and the department and given that all senators are in agreement, we can then go to clause-by-clause consideration of Bill S-223. When we come to the amendments, Senator Jaffer is here, I think with the concurrence of Senator Carstairs, to introduce those, and the department is in agreement with the amendments. We can go through that process.

Honourable senators, is it agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill S-223?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: No opposition. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: No opposition. Shall clause 1 stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed? No one is opposing? Agreed.

Shall clause 2 carry?

Senator Jaffer: I have an amendment to clause 2, if I may, by replacing lines 6 to 17 on page 1. Basically, we need to keep it the same as it is known in other legislation. These changes will happen a number of times. It should be known as “trafficking in persons” rather than “human trafficking.” My amendment is to add “trafficking in persons.”

The Chair: I believe all senators received the package of amendments, so we can follow those.

You are proposing that Bill S-223, in clause 2, be amended by replacing lines 6 to 17 on page 1 with the following:

The purpose of this Part is to provide for specific legislative measures to assist and protect victims of trafficking in persons who are without legal status in Canada by providing a means for them to legalize their status as temporary residents and facilitating their eventual acquisition of permanent resident status in appropriate circumstances.

I believe Senator Jaffer has given the explanation. Is there any discussion?

Is it agreed to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Cette explication me satisfait, je ne demanderai donc pas que cette disposition soit modifiée. Je ne proposerai pas un amendement.

La présidente : Merci.

Pourrais-je demander si d'autres sénateurs prévoient proposer des amendements, quels qu'ils soient, à part ceux que nous avons reçus en tant que série d'amendements sur lesquels le ministère, le gouvernement et le sénateur Carstairs sont tombés d'accord? Je ne vois personne lever la main.

Étant donné que le ministère et le sénateur Carstairs ont négocié la série d'amendements et que tous les sénateurs sont d'accord, nous pouvons procéder à l'étude article par article du projet de loi S-223. Lorsque nous en viendrons aux amendements, le sénateur Jaffer sera là pour les présenter, avec l'accord du sénateur Carstairs, je pense. Par ailleurs, le ministère a accepté ces amendements. Nous pouvons donc aller de l'avant.

Honorables sénateurs, le comité consent-il à procéder à l'étude article par article du projet de loi S-223?

Des voix : D'accord.

La présidente : Personne ne s'est prononcé contre. L'étude du titre est-elle différée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Personne ne s'est prononcé contre. L'étude de l'article 1 est-elle différée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Tout le monde est d'accord? Personne ne s'y oppose? D'accord.

L'article 2 est-il adopté?

Le sénateur Jaffer : Si vous me le permettez, j'ai un amendement à apporter à l'article 2 qui consiste à remplacer les lignes 6 à 18 de la page 1. Essentiellement, nous devons nous assurer que le libellé est identique à celui des autres mesures législatives. On doit parler de « traite des personnes » au lieu de « traite de personnes ». Mon amendement a pour objet d'ajouter la locution « traite des personnes ».

La présidente : Je crois que tous les sénateurs ont reçu la série d'amendements, nous pouvons donc suivre les modifications.

Vous proposez que l'on modifie l'article 2 du projet de loi S-223 en remplaçant les lignes 6 à 18 de la page 1 par les lignes suivantes :

La présente partie a pour objet de prévoir des mesures législatives spécifiques pour fournir aide et protection aux victimes de la traite des personnes qui se trouvent au Canada sans statut juridique en leur donnant le moyen de régulariser leur statut à titre de résidents temporaires et en leur facilitant l'acquisition éventuelle du statut de résident permanent dans les circonstances appropriées.

Je crois que le sénateur Jaffer nous a expliqué pourquoi cette modification était nécessaire. Quelqu'un veut-il en discuter?

Consentez-vous à adopter la motion?

Des voix : D'accord.

The Chair: It is agreed.

Shall clause 2 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed? Carried.

We will move to clause 3. I believe Senator Jaffer has an amendment.

Senator Jaffer: I would like clause 3 to be amended by replacing lines 1 to 15 on page 2 with the following:

24.1 (1) In this section and in section 24.2, “victim of trafficking in persons” means a foreign national who is a victim, as defined in section 2 of the *Criminal Code*, of the offence set out in section 279.01 of that Act or in section 118 of this Act.

(2) An officer may, at the request of a foreign national who is inadmissible or does not meet the requirements of this Act, issue a victim of trafficking protection permit — which may be cancelled at any time — authorizing

After “authorizing,” it stays the same. That is my amendment.

The Chair: Honourable senators, you have the text before you, with the underlined amendment portions. Can we take that as read?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Is it agreed, honourable senators, to adopt Senator Jaffer’s motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 4?

Senator Jaffer: If you look at page 2, this would be replacing lines 21 to 31. The first amendment is again what we had earlier on —

The Chair: We did all three parts of the amendment already, so we are on to clause 4. Colleagues took the changes as read; I think you gave us the reason. Let us go to clause 4 on page 3. I believe you have an amendment to clause 4.

Senator Jaffer: I would like to amend clause 4, lines 37 to 38 on page 3, by adding “. . .of trafficking protection permit.”

The Chair: It is replacing lines 37 and 38 on page 3 with “. . . resident permit or a victim of trafficking protection permit.”

Senator Jaffer: Between “victim” and “protection” I wish to add “of trafficking.”

The Chair: Is it agreed, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

La présidente : La motion est adoptée.

L’article 2 modifié est-il adopté?

Des voix : D’accord.

La présidente : Vous êtes d’accord? L’article 2 est adopté.

Nous passons à l’article 3. Je crois que le sénateur Jaffer a un amendement à proposer.

Le sénateur Jaffer : Je voudrais modifier l’article 3 en remplaçant les lignes 1 à 16 de la page 2 par les suivantes :

24.1 (1) Au présent article et à l’article 24.2, « victime de la traite des personnes » s’entend d’un étranger qui est victime, au sens de l’article 2 du Code criminel, de l’infraction prévue à l’article 279.01 de cette loi ou à l’article 118 de la présente loi.

(2) Sur demande d’un étranger qui est interdit de territoire ou qui ne se conforme pas à la présente loi, l’agent peut délivrer un permis de protection des victimes de traite — révoquant en tout temps — autorisant l’étranger à séjourner

Après le mot « séjourner », le reste est identique. C’est l’amendement que je propose.

La présidente : Honorables sénateurs, vous avez le texte devant vous et les parties modifiées sont soulignées. Pouvons-nous considérer que l’amendement a été lu?

Des voix : D’accord.

La présidente : D’accord. Honorables sénateurs, consentez-vous à adopter la motion du sénateur Jaffer?

Des voix : D’accord.

La présidente : L’article 3 modifié est-il adopté?

Des voix : D’accord.

La présidente : L’article 4?

Le sénateur Jaffer : Si vous regardez à la page 2, l’amendement remplacera les lignes 21 à 31. La première modification est la même que celle dont nous avons parlé précédemment...

La présidente : Nous avons déjà adopté les trois parties de l’amendement, nous passons donc à l’article 4. Nos collègues ont considéré les modifications comme lues; je pense que vous nous en avez donné la raison. Passons à l’article 4 de la page 3. Je pense que vous voulez y proposer un amendement.

Le sénateur Jaffer : J’aimerais modifier les lignes 39 à 41 de la page 3 en y ajoutant ce qui suit : « ... d’un permis de protection des victimes de traite. »

La présidente : Cette motion modifie les lignes 39 à 41 en y substituant ce qui suit : « ... d’un permis de séjour temporaire ou titulaire d’un permis de protection des victimes de traite. »

Le sénateur Jaffer : Après le mot « protection », je veux ajouter la locution « des victimes de traite ».

La présidente : Honorables sénateurs, consentez-vous à adopter la motion?

Des voix : D’accord.

The Chair: Agreed. Shall clause 4 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Senator Jaffer: I will continue on page 3, lines 42 and 43. Again, my amendment to clause 5 would read: “resident permit or victim of trafficking protection permit.” Add “of trafficking.”

The Chair: Is it agreed, honourable senators, to adopt the amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Go to clause 6.

Senator Jaffer: It is the same amendment to clause 6, on line 47 of page 3. Add the words “of trafficking” between “victim” and “protection.”

The Chair: Is it agreed to adopt the motion to amend clause 6?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 6, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 7 carry?

Senator Jaffer: We have to defeat this clause. There are no amendments to clause 7 and clause 8.

Mr. Thompson: If I may explain, the agreement between Senator Carstairs and the department was to delete clauses 7 and 8. Procedurally, a motion to delete a clause is not in order. The proper procedure if the committee wishes to remove a clause would be to defeat the clause.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: No.

The Chair: Therefore, the clause is defeated.

Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: No.

The Chair: The clause is defeated.

There is an amendment in clause 9.

Senator Jaffer: I move the following:

This Act comes into force on the day that is one year after the day on which it receives royal assent or on an earlier day to be fixed by order of the Governor in Council.

La présidente : D'accord. L'article 4 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 4 est adopté.

Le sénateur Jaffer : Je vais continuer à la ligne 45 de la page 3. Encore une fois l'amendement que je veux apporter à l'article 5 se lit comme suit : « poraire ou du permis de protection des victimes de traite. » J'ai ajouté la locution « des victimes de traite. »

La présidente : Honorables sénateurs, consentez-vous à adopter l'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 5 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 5 est adopté.

Passons à l'article 6.

Le sénateur Jaffer : L'amendement à apporter à l'article 6 est identique. Aux lignes 49 et 50 de la page 3, j'ajoute la locution « des victimes de traite » après le mot « protection ».

La présidente : Consentez-vous à adopter la motion visant à modifier l'article 6?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

L'article 6 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 6 est adopté.

L'article 7 est-il adopté?

Le sénateur Jaffer : Nous devons rejeter cet article. Il n'y a aucune modification à apporter aux articles 7 et 8.

M. Thompson : Permettez-moi de vous expliquer ce qu'il en est. Le sénateur Carstairs et le ministère ont convenu de supprimer les articles 7 et 8. Sur le plan de la procédure, une motion visant à supprimer un article n'est pas recevable. Si le comité désire supprimer un article, la façon appropriée de le faire serait de rejeter l'article.

La présidente : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : Non.

La présidente : Par conséquent, l'article est rejeté.

L'article 8 est-il adopté?

Des voix : Non.

La présidente : L'article est rejeté.

Il y a un amendement à apporter à l'article 9.

Le sénateur Jaffer : Je propose la modification suivante :

La présente loi entre en vigueur un an après la date de sa sanction ou à la date antérieure éventuellement fixée par décret.

The Chair: Is it agreed, honourable senators, to adopt the motion?

Senator Dallaire: Is this because the department cannot implement it more quickly?

Senator Jaffer: My understanding is that the department may be able to implement it, but if not, they have one year to do it. They have to bring in regulations and all that.

Senator Dallaire: That takes longer than six months?

Senator Jaffer: That is my understanding.

Martha Vaughan, Manager, Women's Health Division, Programs Directorate, Health Canada: My understanding is that if it is completed in six months, it can be implemented according to this. However, we have up to one year to do that work.

Senator Dallaire: Up to one year or an earlier date as fixed by order of the Governor-in-Council.

The Chair: Is it agreed, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 9 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

We will go back to clause 1.

Senator Jaffer: We have to amend clause 1 as well to be in line with what we have agreed to elsewhere. It should say "victims of trafficking in persons."

The Chair: We have a motion by Senator Jaffer to amend clause 1 by replacing lines 4 and 5 on page 1 with the following:

1. This Act may be cited as the *Victims of Trafficking in Persons Protection Act*.

Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

I understand there is a further amendment for the long title of Bill S-223. It shall be amended by replacing the long title on page 1 with the following:

An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act (victims of trafficking in persons)

Senator Jaffer is moving the motion.

Senator Jaffer: I so move.

La présidente : Honorables sénateurs, consentez-vous à adopter la motion?

Le sénateur Dallaire : Est-ce parce que le ministère ne peut pas mettre en œuvre la loi plus rapidement?

Le sénateur Jaffer : Je crois comprendre que le ministère sera peut-être en mesure de la mettre œuvre en temps voulu, mais, si ce n'était pas le cas, il disposerait d'une année pour le faire. Ils doivent élaborer le Règlement, et ainsi de suite.

Le sénateur Dallaire : Cela nécessite plus de six mois?

Le sénateur Jaffer : C'est ce que je crois comprendre.

Martha Vaughan, gestionnaire, Division de la santé des femmes, Direction des programmes, Santé Canada : Selon cette disposition, je crois comprendre que si nous terminons le travail en six mois, la loi peut être mise en œuvre à ce moment-là. Toutefois, nous avons jusqu'à une année pour achever le travail.

Le sénateur Dallaire : Jusqu'à une année ou jusqu'à une date plus rapprochée établie par décret du gouverneur en conseil.

La présidente : Honorables sénateurs, consentez-vous à adopter la motion?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

L'article 9 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 9 modifié est adopté.

Nous retournons à l'article 1.

Le sénateur Jaffer : Nous devons modifier l'article 1 pour qu'il soit conforme au libellé que nous avons approuvé pour les autres articles. Il devrait se lire comme suit : « victime de la traite des personnes. »

La présidente : Le sénateur Jaffer propose une motion visant à modifier l'article 1 en remplaçant les lignes 4 et 5 de la page 1 par ce qui suit :

1. *Loi sur la protection des victimes de la traite des personnes.*

L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'amendement est adopté.

L'article 1 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1 modifié est adopté.

Je crois comprendre qu'il y a une autre modification à apporter au projet de loi S-223. Le titre intégral qui se trouve à la page 1 doit être remplacé par ce qui suit :

Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (victimes de la traite des personnes)

Le sénateur Jaffer propose la motion.

Le sénateur Jaffer : Je la propose.

The Chair: Shall the amendment to the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the long title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that this bill be adopted as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Chair: Is it agreed that I will report this bill as amended to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Thank you, honourable senators and department officials. I will be able to file the report of the committee on Bill S-223 as amended tomorrow.

We propose to deal with the issue of Resolution 1325. We have been studying this resolution and we want to call a few more witnesses. The steering committee has met from time to time to discuss how to conclude this report and what would be the most beneficial way to deal with appropriate recommendations with respect to public policy on Resolution 1325. The steering committee proposes that we hear other witnesses as and when we can.

Senator Dallaire will have to help me. One witness is in the Department of National Defence?

Senator Dallaire: Yes, she is at National Defence.

The Chair: I understand this woman was to come before us but has been ill with H1N1 and other issues. We felt she needed the time to get better. We can hear her when we return after the Christmas break. Another witness, Carolyn McAskie, was part of the Peacebuilding Commission in Sierra Leone and Burundi. She was instrumental in some of the initial times when the issue of conflict was examined by the UN in a more systemized way. She has not been available.

We suggest to the committee that we hear these two witnesses and any others we think are necessary. I would ask senators to reflect by the first full week in January and let us know if there is any other witness you think would be necessary. We could cluster them and see if we can have one more session on Resolution 1325 when we return.

La présidente : La motion visant à modifier le titre est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

Le titre intégral est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Consentez-vous à ce que le projet de loi modifié soit adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le projet de loi modifié est adopté.

Le comité souhaite-t-il considérer la possibilité d'annexer des observations au rapport?

Des voix : Non.

La présidente : Consentez-vous à ce que je fasse rapport de ce projet de loi modifié au Sénat?

Des voix : D'accord.

La présidente : Donc, je ferai rapport du projet de loi.

Je remercie les honorables sénateurs et les hauts fonctionnaires du ministère. Je serai en mesure de présenter demain le rapport du comité sur le projet de loi S-223 modifié.

Nous proposons de nous occuper de la question relative à la résolution 1325. Nous étudions cette résolution et nous désirons faire comparaître quelques témoins supplémentaires. Le comité de direction s'est réuni de temps en temps pour discuter de la façon de conclure ce rapport et du meilleur moyen de cerner des recommandations appropriées visant l'élaboration d'une politique publique sur la résolution 1325. Le comité de direction suggère que nous entendions d'autres témoins, si nous le pouvons et quand nous le pourrions.

Le sénateur Dallaire devra me venir en aide. Un des témoins travaille au ministère de la Défense nationale?

Le sénateur Dallaire : Oui, elle travaille à la Défense nationale.

La présidente : Je crois comprendre que cette femme était censée comparaître devant nous, mais qu'elle a souffert de la grippe H1N1 et d'autres problèmes de santé. Nous avons pensé qu'elle avait besoin de temps pour se rétablir. Nous pourrions l'entendre après le congé de Noël. Un autre de nos témoins, Carolyn McAskie, faisait partie de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone et au Burundi. Elle a participé à certaines des premières fois où l'ONU a examiné la question des conflits de manière plus systématique. Elle n'a pas été en mesure de comparaître jusqu'à maintenant.

Nous suggérons au comité d'entendre ces deux témoins et tout autre témoin qui lui semble nécessaire. Je demanderais aux sénateurs d'y réfléchir d'ici la première semaine complète de janvier et de nous faire savoir s'il y a d'autres témoins que, selon eux, nous devrions entendre. Nous pourrions les grouper et envisager la possibilité de consacrer une autre séance à la résolution 1325 à notre retour.

The steering committee also struggled with the fact that we seem to have been pointed in three directions on Resolution 1325. The principal part of our study has been how Canada has educated itself and its citizens about Resolution 1325, how the resolution has been implemented throughout the bureaucracy and how it has been used by parliamentarians. In other words, what is the effect of Resolution 1325? Has it been implemented in any meaningful way in Canada? We can reflect on the testimony in that regard.

It is a United Nations resolution. The United Nations has many bodies in conflict areas with resources that all countries contribute to, and it should be a leader on these resolutions once they are passed in the UN. It has a mandate to do so. We have been looking at whether the UN has been successful in using this mechanism.

There are conflict countries and other countries. We can learn from whether the conflict countries have taken Resolution 1325 on board seriously and whether it has made a difference in the lives of those caught in conflict.

In that, of course, there is a subset: Canada supports multilateral agencies and, bilaterally, many countries. Have we utilized and maximized Resolution 1325 for the benefit of the recipients of this aid?

Together with the research staff, we have looked at many ways we could bring the study together. The one that was proffered this summer still seems to be the best, and that is a case study — to go on the ground where the victims of conflict exist, where some of the most difficult conflicts either are in the process of being resolved, are still in conflict or are in a post-conflict area.

We looked at a number of case studies that might be appropriate. In a case study, you can look at what Canada is doing, what the country is doing and what the UN is doing and use that as indicative of the shortcomings of Resolution 1325 in its implementation and of where the successes are. It would be on the ground to look at.

We looked at Haiti as a possibility, together with some countries in Central America and a number of countries in Africa. We also did a global scan, but it seemed that those are the hot spots where there is some recognition of conflict issues and where Resolution 1325 may or may not have been applied.

The steering committee is proposing that there be a case study that involves travel to Liberia and Sierra Leone. Those two countries seem to have had more done around Resolution 1325 and they are also very extreme conflict areas. As you know, Liberia has been in a brutal civil war. It has recently come out of it with some peace, but it is a relative peace. The president of the country, President Ellen Johnson Sirleaf, has been very much concerned about women in the conflict area and conflict resolution, and her country continues to struggle in that area.

A centre has been set up, and the Governor General was part of that process, together with many leaders from around the world. There has been a lot of thought in that country on how to handle conflict and what would be supporting mechanisms that

Le comité de direction a également eu du mal avec le fait que le dossier de la résolution 1325 semble s'orienter dans trois directions. Notre étude porte principalement sur les moyens utilisés par le Canada pour mieux comprendre, et faire comprendre à la population, la résolution 1325, sur sa mise en œuvre au sein de l'appareil gouvernemental, et sur son utilisation par les parlementaires. En d'autres mots, quel est le résultat produit par la résolution 1325? A-t-elle été mise en œuvre de manière significative au Canada? Nous pouvons examiner les témoignages à cette fin.

Il s'agit d'une résolution des Nations Unies. Les Nations Unies ont de nombreux organismes dans les zones de conflit qui reçoivent des ressources des pays membres et elles doivent jouer un rôle de leader dans l'application de ces résolutions après leur adoption. Elles ont le mandat de le faire. Nous avons examiné la question pour savoir si les Nations Unies ont utilisé avec succès ce mécanisme.

Il y a les pays en conflit et les autres pays. Nous pouvons chercher à savoir si les pays en conflit ont tenté sérieusement d'appliquer la résolution 1325 et si elle a eu un impact positif dans la vie de ceux qui vivent dans ces pays.

Il y a ici, bien sûr, une autre question : le Canada fournit du soutien à des organismes multilatéraux et, de manière bilatérale, à de nombreux pays. Avons-nous maximisé les retombées de la résolution 1325 auprès des bénéficiaires de cette aide?

De concert avec le personnel de recherche, nous avons examiné de nombreuses façons de réaliser l'étude. Celle que nous avons proposée l'été dernier semble encore la meilleure, l'étude de cas, c'est-à-dire une visite dans des pays où les conflits les plus épineux sont en voie d'être réglés, sont toujours actifs ou viennent de se terminer.

Nous avons examiné diverses études de cas possibles. Dans le cadre d'une étude de cas, il est possible d'examiner les actions du Canada, celles du pays et celles des Nations Unies, et d'utiliser l'information pour déterminer les lacunes et les succès dans la mise en œuvre de la résolution 1325. On pourra le constater sur le terrain.

Nous avons pensé à Haïti, ainsi qu'à divers pays d'Amérique centrale et d'Afrique. Nous avons examiné toutes les régions, mais il semble que ce soit dans ces points chauds qu'il y ait une certaine reconnaissance des questions liées à des conflits et une possibilité que la résolution 1325 ait été appliquée.

Le comité de direction propose que l'étude de cas porte sur le Libéria et le Sierra Leone. Ces deux pays ont connu des conflits très violents et semblent s'être intéressés de près à la résolution 1325. Comme vous le savez, le Libéria a vécu une guerre civile brutale et connaît depuis peu une paix toute relative. La présidente du pays, Ellen Johnson Sirleaf, s'est beaucoup préoccupée du sort des femmes dans la zone de conflit et a participé activement à la résolution du conflit. Son pays poursuit en outre ses efforts dans ce domaine.

Un centre a été mis sur pied, en collaboration avec la gouverneure générale et de nombreux autres leaders dans le monde. Au pays, nous avons beaucoup réfléchi à la gestion des conflits et aux mécanismes d'aide qui pourraient être utiles. La

could be helpful. There is a lot we could learn within Resolution 1325. When I say Resolution 1325, it includes all the subsequent resolutions that have come forward from it.

The other country is Sierra Leone, where we know the horrific toll that the mutilation and the war took on the citizens. Senator Jaffer and I were there with the Speaker from the House of Commons on a development shortly after the peace process and the special tribunal were put in place. The victims were the most worrying, and whether this truth commission would work and whether the court would address the issues that needed to be addressed.

Two countries would be two examples with two different histories and two different approaches to conflict resolution, which may be helpful in looking at how Canada could address conflict in a generic way and Resolution 1325 specifically. The proposal is an on-site visit to those two countries.

Because travel is so difficult into Africa in those places, it appears likely that we would have to go through Ghana. If we transited through Ghana, there would be some reason to look at Ghana as well. It has stabilized and is now looking to be one of the most sustainable development countries in Africa. The Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre is there, in which Africans look at their own problems concerning women in conflict and conflict issues. It would be good to stop there and to take note of what is happening.

On that basis, as you recall, we thought this might function as a bit of a subcommittee. However, we could not be a subcommittee; we would be a full committee. Because the participation of all senators has been rather good, if I may say — I sound like a schoolteacher — there has been a great interest in it.

We have to apply for funds if we are to travel outside of Ottawa. For this travel to Sierra Leone, Liberia and maybe a stop in Ghana, we will be asking Internal Economy, if you approve, for nine members — in other words, the entire component. I am not sure everyone will go, but we will have to make the request on that basis because that is the policy of Internal Economy, that all members should be afforded the right to travel if there will be travel. We are also proposing one researcher and one clerk.

There is a little subset that I will mention as well. Apparently, in Internal Economy, there is an indication that despite the number of hours travelled, committee staff travel in economy, even if it is outside of the country. That seems highly unfair, because parliamentary associations — including clerks, staff, et cetera — travel in business class, along with all of the other categories. We think we should ask for the same right for business class for the staff as we are for committees.

We understand that we will probably get a good hearing on that because Internal Economy has been looking at that. It is not asking for anything above and beyond what would be normal public service rules. To travel to Africa must be through Europe,

résolution 1325 peut nous apprendre beaucoup de choses. Lorsque je parle de la résolution 1325, j'inclus également toutes les résolutions qui en ont découlé.

L'autre pays est le Sierra Leone, un pays profondément marqué par les mutilations et la guerre. Je suis allée dans ce pays en compagnie du sénateur Jaffer et du Président de la Chambre des communes dans le cadre d'un projet de développement, peu après la mise en place du processus de paix et du tribunal spécial. Les victimes s'inquiétaient beaucoup de savoir si la commission de vérité fonctionnerait et si le tribunal allait s'attaquer aux vraies questions.

Nous aurions ainsi deux exemples de pays ayant chacun leur histoire et leur approche en matière de résolution de conflit, ce qui pourrait nous aider à trouver une façon pour le Canada d'aborder les conflits en général, et la résolution 1325 en particulier. On propose donc une visite dans ces deux pays.

Comme il est très difficile de se déplacer en Afrique dans ces deux pays, nous devons sans doute passer par le Ghana, ce qui nous permettrait de voir ce qui se passe également dans ce pays. Le Ghana est maintenant un pays stable et veut devenir un champion du développement durable en Afrique. C'est là que se trouve le centre international Kofi Annan pour le maintien de la paix, qui permet aux Africains d'analyser la situation des femmes lors de conflits et les conflits eux-mêmes sur leur continent. Il serait bon de faire un arrêt dans ce pays pour voir comment les choses se passent.

Si vous vous souvenez bien, nous avons pensé à ce que cette visite fonctionne un peu sur le principe d'un sous-comité. Ce ne serait pas un sous-comité toutefois, mais le comité au complet. Tous les sénateurs ont fait preuve d'une bonne assiduité, si je peux me permettre — je parle comme un enseignant — et se sont montrés très intéressés.

Nous devons présenter une demande de fonds pour nous déplacer à l'extérieur d'Ottawa. Pour ce voyage en Sierra Leone et au Libéria, avec arrêt sans doute au Ghana, nous demanderons au Comité de la régie interne, si vous êtes d'accord, des fonds pour couvrir les dépenses de neuf personnes, soit tout le comité. Je ne sais pas encore si tous les sénateurs viendront, mais nous devons procéder ainsi, car la politique du Comité de la régie interne veut que tous les membres s'en voient offrir la possibilité. Nous proposons également d'amener un analyste et un greffier.

Je vais également mentionner un autre point. Une règle du Comité de la régie interne veut, apparemment, que peu importe la durée du voyage, le personnel des comités doit voyager en classe économique, même pour un voyage à l'étranger. Cela semble très injuste, puisque les membres des associations parlementaires — notamment les greffiers, le personnel, et le reste — voyagent en classe affaires, ainsi que toutes les autres catégories. Nous devrions donc demander que le personnel puisse voyager en classe affaires comme nous.

Nous pensons que le Comité de la régie interne sera réceptif à notre demande, car c'est une question qu'il est en train d'examiner. Nous ne demandons rien qui aille au-delà des règles habituelles dans la fonction publique. Pour nous rendre en

which is about a 20-hour trip, with the seven- or eight-hour layover and another seven hours of flight. That is also factored in. The cost is there.

Senator Munson: The Treasury Board guidelines are anything over nine hours.

The Chair: I think it is eight now. I have not looked at it. I do know that for clerks and staff on trips to Africa, which is the area I am aware of, they have had access to business class and not economy. That is discretionary, but we have built it into the budget on the condition that they would. We think it is an appropriate request because it is a gruelling trip and we want to condense it into one week, using the weekends for travel. Therefore, we need to approve the budget to go to Internal Economy later this week, if the committee agrees.

Another subset is that we have not set a time for the trip. We were looking at January as a possibility, but due to caucus meetings and other issues, including getting the trip properly put together, there would not be time in January. We have not nailed it down, but we are looking for a week when the Senate is not sitting. It could possibly be March or later, but we would want to go in with our budget and be ready to do it.

The floor is open for any questions, discussion or reaction; or are we ready to move this? We have had informal discussions, but not formally.

Senator Dallaire: If we go beyond the fiscal year, do we have to go back?

The Chair: Yes. Everything fails March 31 and starts again, including all of our allotments, all financial. There is no carry-over, as I understand. Senator Jaffer can correct me; she sits on Internal.

If there is no discussion, do we have someone to move the motion?

Senator Jaffer: I am on the steering committee. Perhaps Senator Brazeau or Senator Munson could move it.

Senator Munson: What is the expectation of how many senators will go?

The Chair: Probably five.

Senator Munson: I so move.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Do we have any other issues?

Senator Jaffer: I asked our side, and everyone is interested in going. That is why we have to be careful.

The Chair: We know everyone is interested, but there are other conflicts with other organizations. We are purposely not seeking any pairing during a sitting week on this travel. That is in line with what others are doing in respect of international travel.

Afrique, nous devons passer par l'Europe, ce qui veut dire un voyage d'environ 20 heures, en comptant les sept ou huit heures d'escale et les sept heures de vol supplémentaires. Tout cela a été pris en considération. Le coût en tient compte.

Le sénateur Munson : Selon les directives du Conseil du Trésor, cela s'applique à tout voyage de plus de neuf heures.

La présidente : Je pense que c'est maintenant huit heures. Je n'ai pas vérifié. Je sais toutefois que pour les voyages en Afrique, les greffiers et le personnel peuvent voyager en classe affaires plutôt qu'économique. C'est une question discrétionnaire, mais nous avons établi le budget de cette façon. Nous pensons que cette demande se justifie, car il s'agit d'un voyage éreintant que nous voulons condenser en une semaine, en voyageant les weekends. Si le comité est d'accord, nous allons approuver le budget pour pouvoir le faire parvenir au Comité de la régie interne cette semaine.

Une autre question que nous devons régler est la date du voyage. Nous avons examiné la possibilité de le faire en janvier, mais en raison des réunions des caucus et d'autres questions, notamment le temps nécessaire pour bien préparer le voyage, ce ne sera pas possible. Nous n'avons pas encore arrêté de date, mais nous pensons aux semaines pendant lesquelles le Sénat ne siège pas. Ce ne sera probablement pas avant le mois de mars, mais nous voulons présenter le budget pour être fin prêts.

Avez-vous des questions ou commentaires, ou sommes-nous prêts à présenter une motion? Nous en avons discuté de manière informelle, mais pas officielle.

Le sénateur Dallaire : Si le voyage a lieu après la fin de l'année financière, devons-nous présenter une nouvelle demande?

La présidente : Oui. Tout prend fin le 31 mars, y compris nos affectations, tout ce qui est de nature financière. Si je ne me trompe pas, rien ne peut être reporté. Le sénateur Jaffer peut me corriger, elle siège au Comité de la régie interne.

Si personne n'a de commentaire, est-ce que quelqu'un veut bien proposer la motion?

Le sénateur Jaffer : Je fais partie du comité de direction. Le sénateur Brazeau ou le sénateur Munson pourrait peut-être la présenter.

Le sénateur Munson : Combien de sénateurs pourraient être du voyage?

La présidente : Cinq, probablement.

Le sénateur Munson : J'en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Avons-nous d'autres questions à discuter?

Le sénateur Jaffer : J'ai posé la question aux membres de notre parti et tous sont intéressés à faire le voyage. C'est pourquoi nous devons faire attention.

La présidente : Nous savons que tous sont intéressés, mais il y a des conflits avec d'autres organisations. Il n'y a pas délibérément de pairing si le Sénat siège pendant la semaine du voyage. C'est ce que font les autres dans le cas de voyages internationaux.

Our study on sexual exploitation might involve national travel when it is available and when the whips allow.

Senator Munson: The expectation is either mid-February or mid-March. Is that right?

The Chair: There are one-week breaks in each of February and March and a two-week break in April. If we present this budget to Internal Economy, then it would be a known item to that committee, even if we had to go back for additional funds. I hope the budget would be on the books as reasonable and feasible.

Is there anything else on Resolution 1325?

Senator Dallaire: I have one point, if I may put it out now because of the gentleman's availability. We had a Canadian judge on the Special Court for Sierra Leone for six years. His name is Pierre Boutet, from Quebec City. It would be appropriate to get his perspective of the tribunal; he has been there for a long time and has seen the evolution from a judicial and legal dimension and how the tribunal saw the evolution of this resolution into their duties.

The Chair: There are a number of potential witnesses, but the question is whether we should hear from them after we go with fresh eyes. Professor William Schabas was also a member of the Sierra Leone Truth and Reconciliation Commission. I have talked to them both and found that they have very fixed views. In some ways, it might be better to hear from the people on the ground and then hear from the others afterward. They would be good witnesses.

Senator Dallaire: Although the tribunal is in it the appeal phase, the lead judge of that court is also significant. I agree with you entirely that we should travel to the field first and then invite those witnesses to appear before the committee after we return.

The Chair: That takes care of Resolution 1325. We need a motion to file as an exhibit the report of September 30, 2009, prepared by Senator Dallaire. Senator Dallaire met with the delegation from Burma and has given us an excellent report. I need a motion.

Senator Jaffer: I so move.

The Chair: Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We will file that report.

Senator Dallaire: The staff from committee and my personal staff did a highly proper job of protocol, decorum and content in handling the Burma delegation. As the report states, they found it to be a worthwhile endeavor. The committee and staff can be applauded for doing a good job.

The Chair: Do we need to move in camera for any other issues?

On our study of sexual exploitation, we will travel. If there are any other witnesses that we should hear before the committee in Ottawa, a note will go out as a reminder by December 15. Also, I would like to have by mid-January the areas where we might go

Notre étude sur l'exploitation sexuelle pourrait nécessiter des déplacements au pays lorsque ce sera possible et lorsque les whips le permettront.

Le sénateur Munson : Le voyage est prévu pour la mi-février ou la mi-mars, n'est-ce pas?

La présidente : Nous avons un congé d'une semaine en février et en mars et de deux semaines en avril. Si nous présentons le budget au Comité de la régie interne, il sera alors au courant, même si nous devons par la suite demander des fonds supplémentaires. J'espère que le budget paraîtra raisonnable et réalisable.

Avons-nous autre chose à discuter au sujet de la résolution 1325?

Le sénateur Dallaire : J'ai un point à soulever, si je peux me permettre de le faire maintenant, car la personne est disponible actuellement. Un juge canadien a siégé pendant six ans au tribunal spécial pour le Sierra Leone. Il s'appelle Pierre Boutet et habite à Québec. Il serait utile de connaître son point de vue sur le tribunal. Il y a siégé longtemps et a vu l'évolution du point de vue judiciaire et juridique, et il sait comment le tribunal a vu l'évolution de cette résolution dans son travail.

La présidente : Nous avons divers témoins potentiels, mais la question qui se pose est de savoir si nous devons les entendre après notre visite sur le terrain. Le professeur William Schabas était également membre de la Commission vérité et réconciliation pour le Sierra Leone. J'ai parlé à ces deux messieurs et j'ai trouvé qu'ils avaient des points de vue très arrêtés. Il serait sans doute préférable d'entendre ce que les gens ont à dire sur le terrain, puis ensuite d'interroger les témoins. Ces deux personnes feraient de bons témoins.

Le sénateur Dallaire : Même si le tribunal est à l'étape de l'appel, le juge responsable est également important. Je suis tout à fait d'accord avec vous que nous devons nous rendre sur le terrain d'abord, puis ensuite inviter ces témoins à comparaître devant le comité.

La présidente : Nous en avons maintenant terminé avec la résolution 1325. Il nous faut une motion pour déposer comme pièce le rapport du 30 septembre 2009 du sénateur Dallaire. Le sénateur Dallaire a rencontré la délégation du Myanmar et nous a préparé un excellent rapport. Il me faut une motion.

Le sénateur Jaffer : Je la présente.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous déposerons le rapport.

Le sénateur Dallaire : Le personnel du comité et mon personnel ont fait un travail très professionnel en matière de protocole, de décorum et de contenu auprès de la délégation du Myanmar. Comme le rapport le mentionne, ils ont trouvé que c'était une initiative intéressante. Le comité et le personnel méritent d'être félicités pour leur bon travail.

La présidente : Avons-nous des questions à discuter à huis clos?

Notre étude sur l'exploitation sexuelle nécessitera des déplacements. Une note de rappel sera envoyée d'ici le 15 décembre pour savoir si d'autres témoins devraient être entendus à Ottawa. J'aimerais également être informée d'ici la

to hear evidence from potential witnesses. At steering, we have been talking about travelling west and east and doing the checks and balances. Today is the opportunity to say where you think the committee should travel to hear evidence. I would like to hear back if members have any ideas on areas and specific witnesses. For example, we should go to Saskatoon or Regina. I could provide a list of witnesses and topics for that area. Perhaps Northern Manitoba, The Pas or Flin Flon would be a good idea. We want to cover any possible areas for hearings. Within that, we are developing a youth participation component. I would ask that members provide any leads they might have on youth groups.

Can we go in camera for five minutes?

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Honourable senators, this is the Standing Senate Committee on Human Rights. We are here to examine the issue of the sexual exploitation of children in Canada, with a particular emphasis on understanding the scope and prevalence of the problem of sexual exploitation of children across the country and in particularly affected communities.

We have two presenters by way of video conference and one presenter here with us in Ottawa.

From the Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect, called SCAN, are Tanya Smith; Jennifer Coolbear, psychologist; and Jasmine Eliav, psychologist. Will there be one presentation or three?

Tanya Smith, Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN): I will be presenting on behalf of all of us.

The Chair: The rest will be assisting you, then.

From Vigilance on the net, we have Ginette Yapety; and from Microsoft, we have Michael Eisen, the chief legal officer.

Since we have not had an indication of who wants to go first, I will start in the order I have introduced them. I will turn to Ms. Smith from SCAN. I trust you can make a short intervention so we can have sufficient time to ask questions at the end.

Ms. Smith: Thank you for the opportunity to provide the Senate with an overview of the work we are doing in the area of Internet sexual exploitation of children and youth. I hope to provide you with a better understanding of the issues facing child and youth victims of Internet sexual exploitation. As well, I would like to show how, as medical and mental health clinicians, we are providing service, identifying children and youth at risk, and educating clinicians about this growing problem.

mi-janvier des endroits où nous devrions nous rendre pour entendre des témoins potentiels. Au comité de direction, nous avons pensé aller dans l'Ouest et dans l'Est en trouvant un équilibre. Vous devez nous dire aujourd'hui où le comité devrait se rendre, à votre avis, pour entendre des témoins. J'aimerais que vous me fassiez part de vos idées concernant les endroits et les témoins. Nous devrions aller à Saskatoon ou à Regina, par exemple. Je pourrais fournir une liste de témoins et de sujets pour l'endroit. Ce serait peut-être une bonne idée d'aller dans le Nord du Manitoba, à le Pas ou à Flin Flon. Nous voulons nous rendre dans tous les endroits possibles. Nous aurons également un volet jeunesse. J'aimerais que vous m'informiez des groupes de jeunes qu'il serait important d'entendre.

Pouvons-nous avoir le huis clos pendant cinq minutes?

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

La présidente : Chers collègues, le Comité permanent des droits de la personne se réunit pour examiner la question de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada, en particulier dans le but de comprendre l'ampleur et la prévalence du problème de l'exploitation sexuelle dans notre pays et les communautés particulièrement touchées.

Nous avons deux exposés par vidéoconférence et un qui sera présenté ici à Ottawa.

Nous avons Tanya Smith; Jennifer Coolbear, psychologue; et Jasmine Eliav, psychologue, du programme Suspected Child Abuse and Neglect du Hospital for Sick Children, appelé SCAN. Aurons-nous un exposé ou trois?

Tanya Smith, Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN) : Je ferai l'exposé pour nous trois.

La présidente : Les autres vous assisteront donc.

Nous avons également Ginette Yapety, de Vigilance sur le net, et Michael Eisen, conseiller juridique en chef chez Microsoft.

Comme personne n'a demandé à passer en premier, je vais suivre l'ordre de présentation. Je vais donc demander à Mme Smith, de SCAN, de commencer. Je vous demanderais d'être brève afin que nous ayons suffisamment de temps à la fin pour vous poser des questions.

Mme Smith : Je remercie le Sénat de nous offrir la possibilité de lui donner un aperçu de ce que nous faisons pour contrer l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents sur Internet. J'espère pouvoir vous aider à mieux comprendre les problèmes des victimes. J'aimerais également vous montrer comment nous procédons, en tant que cliniciens en santé mentale et en soins médicaux, pour offrir des services, dépister les enfants et les adolescents à risque, et sensibiliser les cliniciens à ce problème grandissant.

Our program, the Suspected Child Abuse and Neglect program at the Hospital for Sick Children — SickKids — is a multi-disciplinary team. We provide medical and psychosocial assessment to children and youth.

Over the past few years, there has been an increase in the number of sexual abuse and assault cases that have had a component of the Internet linked to their cases. As practitioners, we have had to increase our understanding of how Canadian children and youth are being impacted by their Internet use and whether particular patterns of use are leading to an increased risk of exploitation. As well, we felt the need to develop unique treatment approaches to ensure victims and their families receive high-quality care.

There is a dearth of literature describing and examining children and youth who are victims of Internet exploitation in Canada. Children and youth are being victimized in a number of different ways. Currently, we are seeing a number of cases where children and youth are being sexually abused or assaulted and images or video are being taken of the abuse and shared and distributed on the Internet. We also see children and youth being groomed or lured online, and we are also seeing children and youth who have had caregivers charged with possession of child pornography.

The impact of Internet sexual exploitation is significant. Victimization not only includes the sexual abuse trauma that may exist but, more significantly, the emotional trauma that victims experience, either face to face or online with the offenders.

Those children and youth who have had images or videos taken of the sexual abuse face the trauma of the abuse as well as the recurrent victimization, as we all know the images will remain on the Internet forever. Those children and youth who are groomed or lured online have been harmed emotionally by the predatory nature of the communication these offenders use. This particular issue has recently been further supported by a decision last week at the Supreme Court of Canada that highlighted that the communication aspect of online luring is itself a significant form of harm.

As well, there is a need for education for children, youth and families to understand healthy sexual online relationships.

Given the emerging research about the prevalence and potential impact on victims of online exploitation, it is important that specialized services for assessment and treatment be consistent with current approaches and treatment modalities for children who have experienced trauma and victimization.

Given all of these issues, the child and youth Internet sexual exploitation program at SickKids has developed a clinical service for the assessment and treatment of child and youth victims of Internet sex crimes. The main purpose of this program is to

Notre programme, le programme Suspected Child Abuse and Neglect du Hospital for Sick Children — SickKids — est offert par une équipe multidisciplinaire. Nous procédons à des évaluations médicales et psychosociales des enfants et des adolescents.

Au cours des dernières années, le nombre de cas d'agressions et d'abus sexuels en lien avec Internet a augmenté. En tant que praticiens, nous avons dû chercher à mieux comprendre l'impact sur les enfants et les adolescents canadiens de leur utilisation d'Internet, et si certaines habitudes d'utilisation augmentent les risques d'exploitation. Nous avons également senti le besoin de mettre au point des traitements particuliers pour offrir aux victimes et à leur famille des soins de haute qualité.

Il manque d'ouvrages qui décrivent et examinent la situation des enfants et des jeunes victimes d'exploitation en ligne au Canada. Les enfants et les jeunes sont transformés en victimes de diverses façons. Actuellement, on voit beaucoup d'exemples d'images et de films qui montrent des enfants et des jeunes subissant des sévices sexuels ou se faisant agresser sexuellement, images et films qui sont partagés et distribués en ligne. Il y a aussi des exemples de cas de conditionnement ou de leurres d'enfants et de jeunes par Internet, ainsi que d'enfants et de jeunes dont les gardiens ont été accusés de possession de pornographie juvénile.

L'exploitation sexuelle en ligne a des répercussions importantes. Les victimes ne vivent pas seulement le traumatisme lié à l'agression sexuelle, mais aussi le traumatisme émotif plus considérable provoqué par les délinquants, soit en personne, soit en ligne.

En plus de subir le traumatisme de la violence vécue, les enfants et les jeunes dont l'agression sexuelle a été photographiée ou filmée subiront une victimisation récurrente, car nous savons tous que les images ne seront jamais retirées d'Internet. En outre, les enfants et les jeunes conditionnés ou leurrés par Internet ont été blessés émotionnellement par les méthodes de communication de prédateurs que ces délinquants emploient. En fait, la Cour suprême du Canada a rendu un arrêt la semaine dernière qui appuie ce dernier aspect de la question; l'arrêt souligne que les communications liées au leurre par Internet sont elles-mêmes une forme de préjudice importante.

De plus, il est nécessaire de sensibiliser les enfants, les jeunes et les familles à ce que sont des relations sexuelles en ligne saines.

Étant donné les nouvelles recherches sur le nombre élevé de cas d'exploitation en ligne et sur ses répercussions potentielles, il est important que les services spécialisés d'évaluation et de traitement soient compatibles avec les démarches et les modalités de traitement employées actuellement pour traiter les enfants exploités et victimes de traumatismes.

L'ensemble de ces questions a poussé l'équipe du programme portant sur l'exploitation sexuelle en ligne des enfants et des jeunes de l'hôpital pour enfants de Toronto à mettre en place un service clinique d'évaluation et de traitement pour les enfants et

develop and provide a standardized service of care for children and youth sexually exploited online, with the goal of improving the standard of care for victims and their families.

I would like to highlight some unique themes that have emerged from our program.

The current research project provides an examination of a high-risk clinical Canadian sample that is unique, as the large majority of the research on victims of Internet exploitation is based on large U.S. normative samples. Our research described offender and victim characteristics of these Internet exploitation cases and helped understand and identify the common vulnerabilities and risk factors for this population.

Our clinical findings are consistent with what the research is stating. Specifically, research suggests that Internet use by high-risk youth differs in character from other Internet users. David Finkelhor and his research team at the Crimes against Children Research Center in New Hampshire have been conducting online victimization studies since 2001 and have found that many of the youth who are lured and victimized online experience negative life events and off-line victimization and depression and had experienced physical or sexual abuse or high parental conflict.

Overall, our clinical and research findings are providing a much stronger link between off-line experiences of children and youth that lead to vulnerability and online victimization. We also found that youth are more likely to develop online relationships if they are having difficulty at home, are troubled with depression or have little parental monitoring.

These preliminary clinical findings have guided our practice in terms of targeting high-risk Canadian children and youth. As well, our role has expanded to educate clinicians about identifying kids who may be at risk for online victimization. We will be developing and validating a screening tool to assist service providers in assessing Internet sexual exploitation. A clinical treatment service for victims and their families will be disseminated provincially and nationally.

To date, much of the attention toward Internet sexual exploitation has been focused on law enforcement, which has been critical to combat the problem. We feel that attention should also be paid to Canadian children and youth victims and the unique issues they face. A collaborative effort among all systems, including law enforcement, child protection, medical and mental health, is vital to better understand all elements of this issue.

les jeunes victimes de crimes sexuels commis en ligne. L'objectif principal du programme est d'établir et de fournir des services de soins standardisés pour les enfants et les jeunes victimes d'exploitation sexuelle en ligne, dans le but d'améliorer la qualité des soins offerts aux victimes et à leur famille.

J'aimerais souligner certains thèmes uniques qui se sont dégagés de notre programme.

Le projet de recherche actuel comporte l'examen d'un échantillon clinique canadien à risque élevé unique, puisque la vaste majorité des recherches menées sur les victimes d'exploitation en ligne sont fondées sur de grands échantillons normatifs américains. Notre étude décrit les caractéristiques des délinquants et des victimes impliqués dans des cas d'exploitation en ligne; elle a aidé à comprendre et à établir les faiblesses et les facteurs de risque que les personnes de ces groupes ont en commun.

Nos résultats cliniques concordent avec ceux des recherches. Plus précisément, les recherches montrent que les jeunes à risque élevé n'utilisent pas Internet de la même façon que les autres personnes. David Finkelhor et l'équipe de recherche, du Centre de recherche sur les crimes contre les enfants, au New Hampshire, étudient l'exploitation en ligne depuis 2001; ils ont découvert qu'une grande partie des jeunes qui sont transformés en victimes et leurrés en ligne ont vécu des événements marquants négatifs, sont aussi pris en victimes à l'extérieur d'Internet, souffrent de dépression, ont déjà subi de la violence physique ou des agressions sexuelles et vivent dans un milieu où les conflits parentaux sont fréquents.

De façon générale, nos résultats cliniques et ceux de nos recherches établissent un lien très étroit entre les expériences que vivent les enfants et les jeunes à l'extérieur d'Internet et qui les rendent vulnérables, et l'exploitation en ligne. Nous avons aussi découvert que les jeunes sont plus disposés à nouer des relations en ligne s'ils ont des problèmes à la maison, s'ils souffrent de dépression ou s'ils sont peu surveillés par leurs parents.

Ces résultats cliniques préliminaires nous ont guidés dans notre façon de cibler les enfants et les jeunes canadiens à risque élevé. Nous avons aussi élargi notre rôle; nous enseignons maintenant aux cliniciens comment identifier les enfants qui semblent à risque de devenir victimes d'exploitation en ligne. En outre, nous allons créer et valider un outil qui aidera les fournisseurs de services à détecter et à évaluer l'exploitation sexuelle en ligne. De plus, un service de traitement clinique pour les victimes et leur famille sera dispensé à l'échelle provinciale et nationale.

Jusqu'à maintenant, l'exploitation sexuelle en ligne a surtout été considérée du point de vue de l'application de la loi, ce qui était essentiel pour lutter contre le problème. Toutefois, nous pensons qu'il faudrait aussi prêter attention aux victimes canadiennes — aux enfants et aux jeunes — et aux difficultés uniques qu'elles affrontent. Pour arriver à mieux comprendre tous les aspects de la question, il faut absolument que les intervenants de tous les secteurs unissent leurs efforts, y compris ceux qui œuvrent dans les domaines de l'application de la loi, de la protection de l'enfance, de la santé physique et de la santé mentale.

Finally, we believe that further research is desperately needed in this country to better inform clinicians about the current issues facing our children and youth to improve their lives in the face of advancing technology.

My colleagues and I thank you for the opportunity to speak today and to share our work with you. We speak on behalf of the children and youth in our country who are not here today but who are directly impacted by Internet sexual exploitation and who need us to provide them with the highest quality of care, which they deserve.

Michael Eisen, Chief Legal Officer, Microsoft: Thank you very much for giving me this opportunity to speak with you today. I am the chief legal officer for Microsoft Canada, and I have been asked to speak about CETS, the Child Exploitation Tracking System. That is a software solution developed to assist law enforcement in their investigations of online child exploitation.

I will start with a brief history of how CETS came to be. In 2003, a Toronto police officer, then Detective Sergeant Paul Gillespie, sent an email message to Bill Gates. As Mr. Gillespie has said to me on many occasions, the last thing in the world he expected was an answer. However, he did get an answer; Bill Gates passed the email on to Microsoft Canada, and we took it from there.

Mr. Gillespie's email was sent out of frustration because he felt that police did not have the technological capability to keep up with those using the Internet to exploit children. We quickly learned that a significant obstacle facing police investigators related to communication challenges.

For example, they were unable to link bits of information — credit card numbers, online handles, email addresses — from investigations across provincial and international jurisdictions. They desperately needed a tool to collaborate better with one another.

The solution, using web-based technology, was to build CETS, which allows multiple law enforcement agencies to share information and collaborate on child exploitation investigations. CETS permits investigators to easily organize, analyze, share and search information from the point of detection right through the investigative phase, arrest and defender management.

CETS's benefits include better communication. Traditional policing is characterized by geographical limitations. Every police agency has jurisdictional borders, whether municipal, provincial or national, beyond which it does not routinely operate.

Enfin, nous croyons qu'il faut absolument mener d'autres recherches au Canada afin de mieux renseigner les cliniciens sur les difficultés qu'affrontent actuellement nos enfants et nos jeunes, dans le but d'améliorer leur qualité de vie compte tenu des progrès de la technologie.

Mes collègues et moi vous remercions de nous donner l'occasion aujourd'hui de partager nos travaux avec vous. Nous parlons au nom des enfants et des jeunes de notre pays, qui ne sont pas ici en ce moment, mais qui subissent directement les répercussions de l'exploitation sexuelle en ligne et qui ont besoin — et qui méritent — que nous leur fournissions les meilleurs soins possible.

Michael Eisen, conseiller juridique en chef, Microsoft : Merci beaucoup de me permettre de discuter avec vous aujourd'hui. Je suis le conseiller juridique en chef de Microsoft Canada, et on m'a demandé de vous parler du CETS, c'est-à-dire du Système d'analyse contre la pornographie juvénile. Il s'agit d'un progiciel qui a été conçu pour aider les organismes d'application de la loi à mener leurs enquêtes sur l'exploitation des enfants en ligne.

Je vais commencer pas vous présenter un bref historique de ce qui a mené à la création du CETS. En 2003, un policier de Toronto, Paul Gillespie, qui était sergent-détective à l'époque, a envoyé un courriel à Bill Gates. M. Gillespie m'a répété de nombreuses fois qu'il ne s'attendait aucunement à recevoir une réponse. Or, il en a bel et bien reçu une; Bill Gates a transféré le message à Microsoft Canada, et nous nous sommes chargés de la suite.

M. Gillespie a envoyé ce courriel parce qu'il était contrarié par le fait qu'il ne sentait pas que la police avait les capacités technologiques nécessaires pour suivre les personnes qui utilisent Internet pour exploiter les enfants. Nous avons vite compris qu'un obstacle important que les enquêteurs de police devaient affronter était lié à la communication.

Par exemple, ils n'étaient pas en mesure d'établir des liens entre des données — des numéros de cartes de crédit, des pseudonymes utilisés en ligne, des adresses électroniques — mises au jour dans le cadre d'enquêtes menées dans différentes provinces ou différents pays. Ils avaient désespérément besoin d'un outil qui leur permettrait de mieux travailler les uns avec les autres.

La solution était d'utiliser les technologies Web pour créer le CETS, qui permet à de multiples organismes d'application de la loi de partager des données et de travailler ensemble à des enquêtes portant sur l'exploitation des enfants. Grâce au CETS, les enquêteurs peuvent facilement organiser, analyser, partager et rechercher des renseignements dès la découverte, tout au long de l'enquête, au moment de l'arrestation et pendant la défense.

Un des avantages du CETS est qu'il permet d'améliorer la communication. Les méthodes traditionnelles d'application de la loi se caractérisent par des limites géographiques. Tous les services de police travaillent habituellement à l'intérieur d'un territoire marqué par des frontières, qu'elles soient municipales, provinciales ou nationales.

By contrast, Internet child predators carry on without regard to borders. Images and videos of child abuse and torture that are produced in Britain, for example, are accessed and viewed in Canada and Australia. This has more often than not created a gap between what criminals can do and how the police are able to respond.

We hope that CETS helps to close that gap. Law enforcement agencies are now better able to work seamlessly across borders, using the best technological tools available.

A second benefit is to increase the efficiency of investigations. Online child exploitation often involves a flood of electronic data criss-crossing the globe non-stop. No human investigator could possibly gather, absorb and organize all of this data. CETS helps police agencies to share crucial information that had previously gone unshared. The system also makes critical links between pieces of information that have been overlooked or lost in the sheer volume of Internet traffic.

A third benefit is unified response. CETS had helped law enforcement agencies in Canada and around the world to work in tandem to help solve this borderless crime.

CETS officially launched in 2005 with 25 participating police forces in Canada, including the RCMP. It is now being used by over 40 law enforcement agencies in our country. Today, in addition, to being used across Canada, CETS is also used in nine other countries: the U.K., Indonesia, Italy, Spain, Brazil, Chile, Poland, Romania and Australia. Five other countries are on track to begin using CETS in the future.

To date, Microsoft has invested more than \$12 million in the development, advancement and deployment of CETS, and the application is provided to law enforcement by Microsoft free of charge. All of that being said, I am particularly proud of the fact that CETS is a made-in-Canada solution created by Microsoft in this country, in close collaboration with law enforcement, and with the Toronto Police Service and the RCMP in particular.

I do not mean to suggest that Microsoft is an expert on the issue of child exploitation. Police are the experts. Microsoft's role was to use technology to contribute to the creation of a tool that could help police track pedophiles and those who seek to exploit children online.

We remain committed to CETS simply because it is the right thing to do. We have a special responsibility to help prevent, hinder or make it difficult for those who attempt to use technology for illegal and immoral purposes.

En revanche, les prédateurs d'enfants actifs sur Internet n'ont aucun égard aux frontières. Par exemple, les personnes qui se trouvent au Canada et en Australie ont accès à des images et à des films montrant des enfants victimes de violence et de torture produits en Grande-Bretagne. Plus souvent qu'autrement, cette réalité a creusé un fossé entre ce que les criminels peuvent faire et la façon dont la police peut réagir.

Nous espérons que le CETS aide à combler ce fossé. Les organismes d'application de la loi disposent maintenant des meilleurs outils technologiques qui soient, ce qui leur permet de travailler en se heurtant moins aux frontières.

Un deuxième avantage est l'efficacité accrue des enquêtes. L'exploitation des enfants en ligne comporte souvent une foule de données électroniques qui s'entrecroisent sans cesse en voyageant d'un bout à l'autre du monde. Il est impossible pour un enquêteur humain de recueillir, d'assimiler et d'organiser toutes ces données. Le CETS aide les services de police à partager des renseignements cruciaux qu'on ne partageait pas auparavant. Le système établit également des liens importants entre des données négligées ou perdues dans le volume même de tout ce qui circule sur Internet.

Un troisième avantage du CETS est qu'il permet à des organismes d'application de la loi du Canada et de partout dans le monde d'unir leurs efforts et de travailler ensemble pour résoudre ce crime sans frontières.

Le CETS a été lancé officiellement en 2005, avec la participation de 25 services de police canadiens, y compris la GRC. Aujourd'hui, plus de 40 organismes d'application de la loi du pays l'utilisent. Or, le Canada n'est pas le seul à y avoir recours; en effet, neuf autres pays l'utilisent aussi, soit le Royaume-Uni, l'Indonésie, l'Italie, l'Espagne, le Brésil, le Chili, la Pologne, la Roumanie et l'Australie. En outre, cinq autres pays vont commencer à employer le CETS.

Jusqu'à maintenant, Microsoft a investi plus de 12 millions de dollars dans la conception, le développement et le déploiement du CETS, et Microsoft le fournit gratuitement aux organismes d'application de la loi. Tout cela étant dit, je suis particulièrement fier du fait que le CETS soit une solution « fabriquée au Canada » créée par Microsoft dans ce pays, en étroite collaboration avec les organismes d'application de la loi, en particulier avec le service de police de Toronto et la GRC.

Je ne prétends pas que Microsoft se spécialise dans la question de l'exploitation des enfants; les policiers sont les spécialistes. La tâche de Microsoft était d'employer la technologie pour contribuer à la création d'un outil qui pourrait aider la police à suivre la trace des pédophiles et des personnes qui cherchent à exploiter les enfants en ligne.

La simple raison pour laquelle nous continuons à travailler au CETS, c'est que c'est la bonne chose à faire. Il nous incombe spécialement d'aider à empêcher ou à arrêter les gens qui tentent d'employer la technologie à des fins illégales et immorales, ou à leur rendre la tâche difficile.

The extent of the problem is daunting. There are an estimated 1 million images of child abuse on the Internet involving an estimated 50,000 different victims from around the world. INTERPOL, The International Criminal Police Organization, reports that fewer than 1,000 of these victims have been identified and rescued.

We cannot relent. Microsoft Canada's approach is to work with recognized experts and committed industry partners to help address four fundamental aspects of online safety as a whole. CETS is one element. We also need to improve education and awareness so parents know how to protect their children online. This is a gap. We need to work in support of legislation and policy by helping lawmakers and law enforcement agencies develop laws and policies to enhance online safety and privacy. Finally, companies like Microsoft need to ensure that the technology we offer to Canadians helps keep families safe and their computers secure.

Canada should continue to lead this issue globally. We have the experience, the skills and — I would hope — the motivation. In November, for example, a delegate from a South African law enforcement agency received training on CETS in Canada from Paul Gillespie's Kids' Internet Safety Alliance. This was an historic moment in the global fight against child exploitation. It marked the first time an African government has taken an initiative to join the battle. Thanks in part to CETS, the world is looking to Canada for guidance, and we should provide it.

The Chair: Thank you, Mr. Eisen. Now, we will turn to Ginette Yapety, Vigilance on the net.

Ginette Yapety, Vigilance on the net: Good afternoon, honourable senators. I would like to thank you for giving us the opportunity to present our program, Vigilance on the net. This awareness-raising campaign was developed by Videotron in 2007 to inform Quebec families of the potential dangers they can encounter on the web and to show them ways to protect themselves better.

Several events led to the creation of this program. As an Internet service provider, Videotron felt that it had a moral obligation to better inform and support its clientele, namely families surfing the web. Our first action was to give parental control software to our Internet customers for free. We are still doing that.

We knew that was not enough. We also realized that not enough action was being taken in Quebec on Internet security. This was especially true if we compared ourselves to similar initiatives in Europe, the United States and the rest of Canada.

We decided to conduct a survey with Léger Marketing to identify areas where we could better contribute. We interviewed teenagers aged 12 to 17 years and their parents. We asked similar questions to both. What caught our attention is that 80 per cent

L'étendue du problème est intimidante. On estime qu'Internet contient un million d'images de violence faite aux enfants, et que le nombre de victimes de partout dans le monde s'élève à 50 000. Selon INTERPOL, l'Organisation internationale de police criminelle, moins de 1 000 de ces victimes ont été identifiées et sauvées.

Or, nous ne pouvons pas nous laisser intimider. Microsoft Canada travaille avec des spécialistes reconnus et des partenaires du secteur engagés pour aider à traiter de quatre aspects fondamentaux de la sécurité Internet dans son ensemble. Le CETS compte parmi ces éléments. Nous devons aussi mieux renseigner et sensibiliser les parents afin qu'ils sachent comment protéger leurs enfants en ligne. Il y a là un manque. En outre, nous devons soutenir la loi et la politique en aidant les législateurs et les organismes d'application de la loi à créer des lois et des politiques visant à rendre Internet plus sécuritaire et à protéger la vie privée en ligne. Enfin, les entreprises comme Microsoft doivent veiller à ce que la technologie que nous offrons aux Canadiens aide à protéger les familles et à rendre leurs ordinateurs sécuritaires.

Le Canada devrait continuer à jouer un rôle de chef de file mondial dans ce domaine. Nous avons l'expérience, les compétences et — je l'espère — la motivation nécessaires. Par exemple, en novembre, un représentant d'un organisme d'application de la loi d'Afrique du Sud a reçu une formation au sujet du CETS ici au Canada, formation donnée par Paul Gillespie, de l'Alliance pour la sécurité Internet des enfants. Il s'agissait d'un moment historique de la lutte mondiale contre l'exploitation des enfants, car c'était la première fois qu'un gouvernement africain prenait des mesures pour se joindre à la lutte. Grâce, entre autres, au CETS, le monde demande des conseils au Canada, et nous devrions lui en donner.

La présidente : Merci, monsieur Eisen. Nous passons maintenant à Ginette Yapety, de Vigilance sur le Net.

Ginette Yapety, Vigilance sur le net : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. J'aimerais vous remercier de nous permettre de vous présenter notre programme, Vigilance sur le net. Cette campagne de sensibilisation a été conçue par Vidéotron en 2007 dans le but de renseigner les familles québécoises sur les dangers potentiels d'Internet et de leur montrer des façons de bien se protéger.

Plusieurs faits ont mené à la création du programme. En tant que fournisseur d'accès Internet, Vidéotron sentait qu'il avait l'obligation morale de mieux renseigner et appuyer sa clientèle, notamment les familles qui naviguent sur Internet. Nous avons donc commencé par offrir gratuitement un logiciel de contrôle parental à nos clients Internet, et nous continuons à le faire.

Or, nous savions que cette seule mesure n'était pas suffisante. Nous nous sommes aussi rendu compte que le Québec n'en faisait pas assez dans le domaine de la sécurité Internet, surtout comparativement à des initiatives semblables d'Europe, des États-Unis et du reste du Canada.

Nous avons donc décidé de mener un sondage, en collaboration avec Léger Marketing, afin de trouver les secteurs dans lesquels nous pourrions être utiles. Nous avons consulté des adolescents âgés de 12 à 17 ans, ainsi que leurs parents. Nous

of teenagers know a lot about the web and its potential dangers and were born with a mouse in their hands. However, most of them do not navigate safely.

The survey showed that 31 per cent of these teenagers had been exposed to conversations of a sexual nature with other teenagers or adults. Twenty-five per cent had sent a picture of themselves to someone they had met on the web — especially girls. Eight per cent of teenagers had met a stranger they had talked to on the web in person. Although parents were aware of these dangers, they underestimated their frequency and did not know how to talk to their teenagers about them.

At this point, we knew we wanted to build an awareness-raising program for teenagers. How do you get them to listen? They think they know more than most adults concerning the web, and, very often, they do.

To get results with this age group, we decided to build a live presentation and to have it delivered by someone they knew and identified as cool. We chose Antoine Mongrain as an entertainer and presenter because he had been doing a television show on VRAK.TV and in high schools for a few years. He is totally at ease with teenagers.

To build the content of the presentation, we chose the best expert we could find, Denis Talbot, who has been on MusiquePlus for the past 13 years. Mr. Talbot is a gaming and web expert and is also well-known by teenagers, especially boys.

With these two winning elements, we started touring Quebec high schools in the fall of 2007. We simply contacted schools and asked them to bring together several hundred students in an auditorium during class hours. From the start, we were able to convince schools even if they had not heard of the program before.

That is when we realized how much teachers were craving this type of information. We also realized the degree to which they were lost and did not know how to address the subject with teenagers. The Ministry of Education in Quebec is strongly encouraging schools to address the issue of Internet safety with their students, though no educational material is made available to help them accomplish this.

We have given this presentation to approximately 25,000 teenagers across Quebec. We have been giving almost the same presentation to their parents in the evenings to help them better understand the world in which their kids are living. In our presentation, we address the five major dangers of the web as identified by Denis Talbot. These are computer viruses and other security threats that can lead to invasion of privacy; receiving unwanted ads or spam; phishing, which is a method used by hackers to obtain personal information that leads to fraud and identity theft; choosing passwords that are not secure enough and

avons posé des questions semblables aux deux groupes. Le fait qui a attiré notre attention, c'est que 80 p. 100 des adolescents en savent beaucoup sur le web et sur ses dangers potentiels; ils sont nés avec une souris à la main. Or, la plupart d'entre eux ne naviguent pas de façon sécuritaire.

Selon notre sondage, 31 p. 100 de ces adolescents avaient été exposés à des conversations de nature sexuelle, soit avec d'autres adolescents, soit avec des adultes. En outre, 25 p. 100 d'entre eux avaient envoyé leur photo à quelqu'un qu'ils avaient rencontré en ligne — surtout les filles. Également, 8 p. 100 des adolescents avaient rencontré en personne quelqu'un avec qui ils avaient parlé sur Internet. Bien que les parents étaient conscients de ces dangers, ils en sous-estimaient la fréquence et ils ne savaient pas comment en parler à leurs adolescents.

Nous savions maintenant que nous voulions mettre sur pied un programme de sensibilisation destiné aux adolescents. Or, comment faire pour qu'ils nous écoutent? Ils croient en savoir plus sur le web que la plupart des adultes et, très souvent, ils ont raison.

Afin d'obtenir des résultats auprès de ce groupe d'âge, nous avons décidé de créer une présentation qui serait prononcée en direct par une personne que les adolescents connaissaient et qu'ils trouvaient « cool ». Nous avons choisi Antoine Mongrain comme animateur et présentateur parce qu'il animait une émission sur les ondes de VRAK.TV et dans les écoles secondaires depuis quelques années. Il est tout à fait à l'aise avec les adolescents.

Nous avons choisi le meilleur spécialiste que nous pouvions trouver pour élaborer le contenu de la présentation : Denis Talbot, qui travaille pour MusiquePlus depuis 13 ans. M. Talbot est un spécialiste des jeux vidéo et d'Internet; les adolescents le connaissent bien, lui aussi, surtout les garçons.

Armés de ces deux éléments gagnants, nous avons commencé à tourner dans les écoles secondaires du Québec à l'automne 2007. Nous avons simplement communiqué avec les écoles et nous leur avons demandé de réunir plusieurs centaines d'élèves dans un auditorium pendant les heures de classe. Dès le départ, nous réussissions à convaincre les écoles de nous accueillir, même si elles n'avaient jamais entendu parler de notre programme.

C'est à ce moment-là que nous avons compris à quel point les enseignants recherchaient ce genre de renseignements et en avaient besoin. Nous avons aussi compris à quel point ils étaient perdus et ignoraient comment aborder le sujet avec les adolescents. Le ministère de l'Éducation du Québec encourage fortement les écoles à aborder la question de la sécurité Internet avec leurs élèves, mais aucun matériel pédagogique n'est mis à leur disposition pour les aider à le faire.

Nous avons donné la présentation devant environ 25 000 adolescents partout au Québec. Nous offrons aussi une présentation très semblable aux parents en soirée pour les aider à mieux comprendre le monde dans lequel leurs enfants vivent. Au cours de notre présentation, nous parlons des cinq dangers principaux d'Internet selon Denis Talbot. Ces dangers sont : les virus et les autres menaces informatiques qui peuvent mener à une atteinte à la vie privée; la réception de publicités non désirées ou de pourriel; l'hameçonnage, qui est une technique utilisée par les pirates informatiques pour obtenir des renseignements personnels et qui

can be easily stolen; and chatting and using social networks where teenagers share tremendous amounts of personal information and pictures of themselves. We added cyber bullying, which is an ever increasing problem for both teenagers and teachers.

Girls are usually more attracted to activities such as chatting and using social networks like MySpace or Facebook. The problem is that they do not see any danger in sharing personal information with complete strangers. They even send sexy pictures of themselves to people they know can become dangerous if the person does not like them anymore. Many cases of cyber bullying start this way. It is even possible for a hacker to send a teenage girl pictures of her taken with her own webcam because it was not turned off.

We give girls different types of advice to help them deal with the problems or sexual harassment and cyber bullying. For example, we tell them to be careful with the type of pseudonym they choose when they are chatting. If they call themselves “sexy girl 96,” it is a clear call to pedophiles that this girl is 13 years old and is a good target as a potential victim.

The objective of Vigilance on the net is to educate teenagers to better protect themselves against such evils. If they are going through difficult situations, we refer them to Tel-Jeunes, a Quebec-based organization that receives more than 70,000 calls or emails per year from teenagers experiencing all types of problems. Their team of specialists offers sound advice to young people who are often afraid to talk to their parents about their problems.

With almost no publicity and a budget that is extremely limited, the Vigilance on the net tour has had tremendous success. There are more and more schools that would like us to bring the tour to their students. The problems encountered on the web by teenagers are multiplying and taking different forms. We are, therefore, working on an extension of the Vigilance on the net program to be able to offer it to more schools, more classes and more teenagers.

Surfing the web is like riding in a car: it can be dangerous, but that does not mean you should not do it. We are trying to help teenagers build their own seat belts and to develop their own security instincts. Hopefully, they will also be better equipped as adults to help their children deal with the dangers of the web.

The Chair: We have heard three interesting presentations that will be helpful in our study. The questions are limitless.

Senator Jaffer: There are many questions. Mr. Eisen, I am curious to know what you have done in Canada. You said that you are building partnerships and you named the relevant countries. I was pleased to hear that South Africa is involved. Are you working at the same level with Asian countries? How do you set up the network?

mène à la fraude et au vol d’identité; le choix de mots de passe trop simples qui peuvent facilement être volés; ainsi que le clavardage et l’utilisation de réseaux sociaux, où les adolescents partagent énormément de leurs renseignements personnels et de leurs photos. Nous avons aussi ajouté la cyberintimidation, un problème de plus en plus grave, tant pour les adolescents que pour les enseignants.

Les jeunes filles sont habituellement plus attirées par des activités telles que le clavardage et la participation à des réseaux sociaux comme MySpace et Facebook. Le problème est qu’elles ne sont pas conscientes du danger que présente la divulgation d’informations personnelles à des étrangers. Elles envoient même des photos suggestives d’elles-mêmes à des personnes qui pourraient — et elles en sont conscientes — devenir dangereuses advenant que ces personnes se retournent contre elles. De nombreux cas de cyberintimidation commencent de cette façon. Il est même possible pour un pirate informatique d’envoyer à une adolescente des photos d’elle prises avec sa propre caméra web parce celle-ci était demeurée allumée.

Nous donnons aux jeunes filles des conseils de toute sorte pour les aider à faire face aux problèmes de harcèlement sexuel et de cyberintimidation. Par exemple, nous leur disons de porter attention au pseudonyme qu’elles choisissent pour converser en ligne. Si elles choisissent le pseudonyme « fille aguichante 96 », cela indique clairement aux pédophiles qu’il s’agit d’une jeune fille de 13 ans, ce qui en fait une victime potentielle.

L’objectif de Vigilance sur le Net est d’éduquer les jeunes afin qu’ils se protègent contre de tels dangers. S’ils vivent des situations difficiles, nous les adressons à Tel-Jeunes, un organisme québécois qui reçoit plus de 70 000 appels ou courriels de jeunes aux prises avec des problèmes de tout genre. Leur équipe de spécialistes prodigue de judicieux conseils aux jeunes, qui sont souvent réticents à parler de leurs problèmes avec leurs parents.

Malgré le peu de publicité qu’elle a reçue et son budget limité, la tournée Vigilance sur le net a connu un énorme succès. De plus en plus d’écoles voudraient que leurs élèves aient l’occasion d’assister à la tournée. Sur le web, les problèmes rencontrés par les jeunes se multiplient et prennent différentes formes. Nous nous affairons donc à prolonger le programme Vigilance sur le Net pour que plus d’écoles, plus de classes et plus de jeunes en bénéficient.

Surfer sur le web est comme se balader en voiture : cela peut être dangereux, mais cela ne veut pas dire qu’on ne doit pas le faire pour autant. Nous essayons d’aider les jeunes à se créer leurs propres ceintures de sécurité et à développer leur instinct en ce qui concerne la sécurité. Nous espérons qu’ils auront aussi acquis des outils qui leur permettront, une fois adultes, d’aider leurs enfants à affronter les dangers du web.

La présidente : Nous avons entendu trois exposés intéressants qui seront très utiles pour notre étude et qui soulèvent une multitude de questions.

Le sénateur Jaffer : Il y a de nombreuses questions. Monsieur Eisen, j’aimerais savoir ce que vous avez fait au Canada. Vous avez dit que vous créez des partenariats avec certains pays, que vous avez nommés. J’étais heureuse d’apprendre que l’Afrique du Sud est l’un de ceux-là. Travaillez-vous au même niveau avec les pays d’Asie? Comment mettez-vous en place le réseau?

Mr. Eisen: Canada can best be described as the flagship deployment. After we built and deployed CETS in Canada, a small group of us took it on the road. We went to a number of jurisdictions in Europe and in Asia where we thought there would be interest. In selecting the countries, it is appropriate to ensure that they have the appropriate legal regime such that it is unlawful to do the kinds of things we are helping the police to investigate. That is a rather long-winded answer to your question.

The short answer is that we started in Canada, attempted to introduce the technology to police forces around the world and, based on decisions they eventually made, were able to bring nine countries on board. A number of other countries are looking at CETS. Initially, each of these countries will build its own database for policing its country. Eventually, there will be international data-sharing arrangements and a global network.

Senator Jaffer: Do you help countries to network? Do they work together or do they work in silos?

Mr. Eisen: It is a combination of both. For example, Microsoft will work with some frequency with the RCMP to bring interested police departments from around the world to the RCMP facility in Ottawa. We also help to facilitate an international users' conference once per year. Each country, as it becomes involved, works locally, but Microsoft attempts to facilitate global interaction and collaboration. The ultimate goal is to have an information-sharing network.

Senator Jaffer: Ms. Yapety, you said that you speak to young people. The biggest problems occur with those who are most vulnerable. What efforts are you able to make in that area? We are all struggling with this. Do you have any creative ways to reach the young people who are the most vulnerable or marginalized in society?

Ms. Yapety: The best creative way we have found is to bring in a well-known television personality, such as Antoine Mongrain. Young people naturally go to him after conferences and tell him about their problems. He then refers them to the police or to Tel-Jeunes or to a psychologist who could help these children better than he could. We found that having a public figure helped people to speak out who would not have spoken otherwise. That is a big help, but we are not the best at doing this, and that is why we developed an alliance with Tel-Jeunes, because they are better equipped to help young people. We encourage young people to talk to someone, whether an adult they know or Tel-Jeunes or their parents. Often we find that they do not speak to their parents first. As you said, it is difficult.

Senator Poy: Mr. Eisen, what does CETS stand for?

Mr. Eisen: It stands for Child Exploitation Tracking System.

Senator Poy: You listed a number of countries, but I do not believe Thailand was among them.

M. Eisen : On pourrait dire que le Canada est notre projet pilote. Après avoir créé et mis en place le CETS au Canada, nous avons entrepris une tournée. Nous sommes allés dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie que nous pensions intéressés. Pour sélectionner un pays, il faut s'assurer qu'il dispose de lois qui rendent illégaux les actes sur lesquels nous aidons la police à enquêter. C'est une réponse plutôt prolixe à votre question.

Bref, nous avons commencé au Canada, puis nous avons tenté d'implanter la technologie dans les services de police de partout dans le monde et, si on se fie aux décisions qui ont été prises, nous avons réussi à convaincre neuf pays de se joindre à nous. Un certain nombre de pays étudient toujours la question. Au début, chaque pays va créer une base de données pour exercer une surveillance à l'intérieur de ses frontières. Un jour, il y aura des ententes internationales sur le partage des données ainsi qu'un réseau mondial.

Le sénateur Jaffer : Aidez-vous les pays à former un réseau? Travaillent-ils ensemble ou séparément?

M. Eisen : C'est une combinaison des deux. Par exemple, Microsoft travaille assez régulièrement avec la GRC pour accueillir les services de police de partout dans le monde qui sont intéressés aux bureaux de la GRC à Ottawa. Nous pouvons également aider à mettre sur pied, une fois par année, une conférence internationale des utilisateurs. Chaque pays, à mesure qu'il s'implique, travaille localement, mais Microsoft tente de favoriser l'interaction à l'échelle mondiale et la collaboration. Le but ultime est de créer un réseau de partage d'informations.

Le sénateur Jaffer : Madame Yapety, vous avez dit que vous parlez aux jeunes. Les problèmes les plus graves surviennent avec les plus vulnérables d'entre eux. Quels efforts pouvez-vous fournir dans ce domaine? Nous sommes tous aux prises avec cela. Avez-vous de nouvelles approches pour entrer en contact avec les jeunes les plus vulnérables ou les plus marginalisés de la société?

Mme Yapety : Le meilleur moyen que nous avons trouvé est de nous assurer le concours d'une vedette de la télévision comme Antoine Mongrain. Après les conférences, les jeunes vont vers lui tout naturellement et lui parlent de leurs problèmes. Il les oriente ensuite vers la police, Tel-Jeunes ou un psychologue, qui sont tous mieux placés que lui pour les aider. Nous avons constaté que la présence d'une vedette aide certaines personnes à s'exprimer, alors qu'elles ne le feraient pas autrement. Cela aide beaucoup, mais nous ne sommes pas les meilleurs dans ce domaine. C'est pourquoi nous nous sommes associés avec Tel-Jeunes, un organisme beaucoup mieux équipé pour aider les jeunes. Nous encourageons les jeunes à parler à quelqu'un, que ce soit un adulte qu'ils connaissent, Tel-Jeunes ou leurs parents. Nous constatons souvent que ce n'est pas à leurs parents qu'ils parlent en premier. Comme vous l'avez dit, c'est difficile.

Le sénateur Poy : Monsieur Eisen, que signifie le sigle CETS?

M. Eisen : Il signifie Child Exploitation Tracking System ou système d'analyse contre la pornographie juvénile.

Le sénateur Poy : Vous avez dressé une liste de pays, mais je ne crois pas que la Thaïlande en fait partie.

Mr. Eisen: That is correct.

Senator Poy: Why does Thailand not participate? Do their police have to approach Microsoft to be part of this system?

Mr. Eisen: Yes. It is open to any police agency to contact Microsoft and express interest. Following that, in appropriate circumstances, we arrange to assist them in determining whether they have the appropriate infrastructure, and so on. That any given country is not included is a function of the fact that for whatever reason it has not expressed interest or, having expressed interest, is not at the point where it is able to deploy.

Senator Poy: Currently, is CETS the most effective system for tracking Internet sex crime?

Mr. Eisen: That is a difficult question to answer. I can say only that the anecdotal feedback we receive from police forces around the world that are using it is that it provides a distinct advantage that they did not have previously and cannot get elsewhere. I do not know whether that means it is better than anything else.

Senator Poy: Are other systems doing similar work?

Mr. Eisen: I believe there are a number of technologies that do different things similar to what CETS does. I am not aware of any technology or solution that does all of the things that CETS does in a single package.

Senator Poy: I see. I find it interesting that Canada is the lead in this area and the letter went to Bill Gates. Why did he start the program in Canada and not in the U.S.? Is there a specific reason?

Mr. Eisen: Microsoft operates worldwide, but in many respects it operates locally. If Mr. Gates receives something from Canada, he refers it to the Microsoft folks in Canada.

Senator Poy: Ms. Yapety, how often are presentations done in a high school? Are they repeated every year or are they done only once?

Ms. Yapety: We have been touring different regions. We went to the Quebec City region and visited different schools. In the same school, we would repeat the same presentation three or four times during the day — three times during the day with the students and once in the evening with their parents present. The next day, we would go to a different school. We have been doing it in tours like this. It costs a lot of money and takes a lot of time to organize, so we are now looking at ways to package the information so that we can reach all schools in all regions. Once we have done the presentation at one level, six months later they are asking us for presentations to the other level, or six months after that it is needed for new kids who have joined the school. It is never ending, and so we are looking at ways to multiply or combine our efforts, because all schools need it.

M. Eisen : C'est exact.

Le sénateur Poy : Pourquoi la Thaïlande n'y participe-t-elle pas? Leur police doit-elle contacter Microsoft pour participer au programme?

M. Eisen : Oui. Tous les services de police peuvent contacter Microsoft et exprimer leur intérêt envers le programme. Ensuite, dans les circonstances appropriées, nous convenons de les aider à déterminer s'ils ont les infrastructures nécessaires, et ainsi de suite. Si un pays n'est pas inclus, c'est que, pour une raison ou une autre, il n'a pas exprimé d'intérêt envers le programme ou, s'il l'a fait, il n'est pas rendu au stade de la mise en œuvre.

Le sénateur Poy : En ce moment, le CETS est-il le système le plus efficace pour le pistage des crimes sexuels sur Internet?

M. Eisen : C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Tout ce que je peux dire, c'est que la rétroaction que nous recevons des corps policiers qui l'utilisent nous indique que cela leur donne un avantage certain qu'ils n'avaient pas auparavant et qu'ils ne pouvaient obtenir cela nulle part ailleurs. Je ne sais pas si cela veut dire que c'est meilleur que tout le reste.

Le sénateur Poy : Existe-t-il d'autres systèmes qui effectuent un travail similaire?

M. Eisen : Je crois qu'il y a un certain nombre de logiciels qui effectuent différentes tâches semblables à ce que fait le CETS. À ma connaissance, aucune technologie ou solution n'offre, en bloc, l'ensemble des fonctionnalités que l'on retrouve dans le CETS.

Le sénateur Poy : Je vois. Je trouve cela intéressant que même si c'est le Canada qui est le chef de file dans ce domaine, la lettre a été envoyée à Bill Gates. Pourquoi a-t-il démarré le programme au Canada et non aux États-Unis? Y a-t-il une raison particulière?

M. Eisen : Microsoft est exploitée à l'échelle mondiale, mais, à bien des égards, elle est exploitée localement. Si M. Gates reçoit quelque chose du Canada, il confie cela aux gens de Microsoft au Canada.

Le sénateur Poy : Madame Yapety, à quelle fréquence faites-vous les exposés dans les écoles secondaires? Les faites-vous tous les ans, ou bien seulement une fois?

Mme Yapety : Nous nous rendons dans différentes régions. Nous sommes allés dans la région de Québec, où nous avons visité différentes écoles. Dans le même établissement, nous avons présenté le même exposé trois ou quatre fois par jour — trois fois durant la journée pour les élèves, et une fois dans la soirée, pour leurs parents. Le jour suivant, nous allions dans une autre école. Nous avons effectué des tournées de ce genre. Comme elles sont très coûteuses et qu'elles nécessitent beaucoup d'organisation, nous cherchons des moyens de présenter l'information de sorte que nous puissions couvrir toutes les écoles, dans toutes les régions. Bien souvent, nous donnons notre exposé aux élèves d'un niveau et six mois plus tard, on nous demande de le faire pour un autre niveau ou pour les nouveaux élèves de l'école. C'est toujours à recommencer. Nous cherchons donc des façons de multiplier ou de combiner nos efforts, car toutes les écoles en ont besoin.

Senator Poy: You are talking about live presentations. Could you make DVDs of them and replay them in the schools?

Ms. Yapety: We tried that but it did not work well because it was not interactive enough. We tried to tape the conference and replay it in the schools, but it did not work. Now, we are building interactive DVDs. We will show a situation with comedians and then the teachers will stop the DVD and have a discussion in class followed by a continuation of the material provided. The goal is to get young people to talk about this, because they are often isolated with their problems. We realize that they have discussions among themselves, but we cannot do that in an auditorium. They can do the exercises in class with the guidance of the DVD, which provides an opportunity to stop and have a discussion at any time. We can achieve better things this way.

The Chair: Ms. Smith, you are from the Hospital for Sick Children, and I believe the program is under that. We have spent the last number of decades trying to train the psychologists, the social workers and the educators on how to identify child abuse and how to interview young people. We have had some hits and misses in that, because conducting an interview with a child is different than doing it with an adult.

Have you had to change all of your training for the psychologists and case workers on identifying and speaking to a young person with respect to the Internet, as opposed to in the neighbourhood? In other words, is there a different investigative technique that must be employed? Are we having to retrain all of our professionals who work with an abused child who has been abused because of the Internet and online, in order to identify and understand how to deal with that?

Ms. Smith: That is a very good question. The short answer is yes. While many traditional forms of training and information around sexual abuse are still important for these clinicians to have, there are unique aspects that are different and new for clinicians to better understand children who are at risk for Internet exploitation.

A lot of that stems from the fact that our generation, who are mainly the clinicians, psychologists and social workers, really do not have a good understanding of the Internet in general. We are finding we are not only educating around risky behaviours online that children may be experiencing, but just around the Internet and what it means and how much a part of the lives of youth the Internet is. That is one piece.

The investigative piece of this is unique. We work very closely with law enforcement officers who are specialized in Internet exploitation. These cases are unique; they take a different approach. We really have to understand the dynamics of the case in order to better treat and identify many of the victims.

Le sénateur Poy : Vous parlez d'exposés devant un public. Serait-il possible d'en faire des DVD et de les envoyer dans les écoles?

Mme Yapety : Nous avons essayé cette méthode, mais elle n'a pas bien fonctionné parce qu'elle n'était pas assez interactive. Nous avons essayé d'enregistrer la conférence et de la faire repasser dans les écoles, mais cela n'a pas fonctionné. Actuellement, nous sommes en train de créer un DVD interactif. Avec l'aide de comédiens, nous présenterons une situation; les enseignants pourront interrompre le visionnement, entamer une discussion en classe et poursuivre ensuite la présentation. L'objectif est de faire parler les jeunes, car ils se sentent souvent seuls devant leurs problèmes. Nous savons qu'ils en discutent entre eux, mais nous ne pouvons faire cela dans un auditorium. Ils pourront faire des exercices en classe, en suivant les indications fournies dans le DVD, et interrompre en tout temps le visionnement pour entamer une discussion. Nous obtiendrons de meilleurs résultats de cette façon.

La présidente : Madame Smith, vous travaillez au Hospital for Sick Children, qui offre le programme, je crois. Ces dernières décennies, nous avons tenté d'enseigner aux psychologues, aux travailleurs sociaux et aux éducateurs la façon de dépister les cas de violence envers les enfants et d'interroger les jeunes. Nous avons connu des succès et des échecs, car on ne peut approcher les enfants de la même façon que l'on approche les adultes.

Avez-vous dû modifier la formation destinée aux psychologues et aux agents de traitement des cas pour les aider à mieux repérer les jeunes qui ont été victimes d'exploitation sur Internet plutôt que dans leur entourage, et à en discuter plus facilement avec eux? Autrement dit, doit-on utiliser une technique d'enquête différente? Devons-nous recycler tous les professionnels qui travaillent auprès des enfants qui ont été leurrés ou exploités sur Internet, afin qu'ils sachent comment intervenir de manière adéquate?

Mme Smith : C'est une très bonne question. En un mot, la réponse est oui. Bien qu'il soit important que les cliniciens connaissent les méthodes traditionnelles de formation et d'information relatives à l'exploitation sexuelle, il existe de nouveaux aspects uniques et différents qui leur permettent de mieux comprendre les enfants qui risquent d'être victimes d'exploitation sur Internet.

Cela vient en grande partie du fait que notre génération, dont sont issus la plupart des cliniciens, des psychologues et des travailleurs sociaux, ne connaît pas bien l'Internet en général. Nous nous rendons compte que nous ne devons pas seulement enseigner les comportements à risque que peuvent adopter les enfants sur le web, mais aussi la signification de l'Internet et la place qu'il occupe dans la vie des jeunes. C'est l'un des aspects.

Le travail d'enquête est unique. Nous travaillons en étroite collaboration avec les policiers spécialisés dans les enquêtes sur l'exploitation dans l'Internet. Ces cas sont uniques; ils nécessitent une approche différente. Nous devons vraiment comprendre la dynamique de chacun des cas afin d'identifier les victimes et de leur venir en aide.

It is requiring a whole new approach. We have spent a lot of our time working with clinicians and educating or re-educating them around new identifying techniques and dynamics related to this population. A newly formed kind of training is needed out there, for sure.

Jasmine Eliav, Psychologist, Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN): That is partially why we developed this screening tool. We are hoping to do research now to help disseminate that across clinicians, so that it is on the radar and they are thinking about multiple forms of victimization. The kids who come up on our radar more are kids with multiple levels of victimization.

Jennifer Coolbear, Psychologist, Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN): Another unique thing is that many of our victims do not necessarily identify themselves. Due to the nature of the exploitation online, they do not initially identify themselves as victims. Sometimes police or law enforcement are identifying victims who have not disclosed. It has been unique for us to work with children and families where they may not have been the ones who brought the information forward. However, the information has been discovered by law enforcement without the child or family making that information available to us.

The Chair: Thank you.

Senator Mitchell: Mr. Eisen, I would like to pursue the breadth of the application of this program at this point. You said 40 police forces in Canada, and I am sure that covers most of the big ones. Why would the other ones, however many there are of whatever significance, not be part of that? Is it a question of money?

Mr. Eisen: It is simply a question of resources, either money or people. For example, many of the smaller police forces do not have anyone who is specifically assigned to child protection. They do not have the person power or the funding.

Senator Mitchell: You mentioned that Microsoft provides the application. However, who provides the training?

Mr. Eisen: There are several components. There is the infrastructure — the hardware, if you want to call it that — which is typically provided by the law enforcement agency. There is the Microsoft back end, and then there is the application itself. There is also the related training.

Microsoft provides the application and, typically, it provides the training. In addition, we have a consultant who is on call, so to speak, to help people with problems they cannot work out on their own.

Senator Mitchell: Thank you.

My next question is to the Hospital for Sick Children group. I wonder whether you could give me an assessment. You have mentioned police and resources. In your experience in Toronto, what is your sense of the adequacy of resources the police department has for this kind of matter?

Cela nécessite une toute nouvelle approche. Nous consacrons beaucoup de temps à travailler avec les cliniciens, à les former ou à les recycler sur le plan des nouvelles techniques d'identification et de la dynamique liée à ce groupe. Il est évident qu'une toute nouvelle formation est nécessaire à ce chapitre.

Jasmine Eliav, psychologue, Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN) : C'est en partie la raison pour laquelle nous avons élaboré cet outil d'identification. Nous voulons maintenant le faire connaître aux cliniciens, afin qu'ils s'en servent et qu'ils soient au fait des diverses formes de victimisation. Les enfants dont nous parlons présentent de multiples niveaux de victimisation.

Jennifer Coolbear, psychologue, Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN) : En outre, ce qui est particulier, c'est que beaucoup de nos victimes ne parlent pas nécessairement de leur situation. En raison de la nature de l'exploitation sur l'Internet, elles ne se considèrent pas au départ comme des victimes. Parfois, les policiers identifient des victimes qui n'ont pas porté plainte. Nous n'avons pas l'habitude de travailler avec des enfants et des familles qui n'ont pas eux-mêmes divulgué l'information. Ce sont les policiers qui l'ont découvert; nous n'en avons pas été informés par l'enfant ou la famille.

La présidente : Merci.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Eisen, j'aimerais que nous parlions de la portée d'application de ce programme en ce moment. Vous avez parlé de 40 services de police au Canada, ce qui comprend sûrement les plus importants. Pourquoi tous les services de police, quels que soient leur nombre et leur importance, ne participeraient-ils pas à cette initiative? S'agit-il d'une question d'argent?

M. Eisen : C'est simplement une question de ressources, tant humaines que financières. Par exemple, bien des petits services de police ne disposent pas d'un agent spécialement assigné à la protection de l'enfance. Ils n'ont pas l'effectif ou le financement requis.

Le sénateur Mitchell : Vous avez mentionné que Microsoft fournit l'application. Mais qui offre la formation?

M. Eisen : Il y a plusieurs éléments. Il y a l'infrastructure — le matériel, si vous voulez —, généralement fournie par l'organisme d'application de la loi, le programme secondaire de Microsoft et l'application elle-même. Il y a également la formation connexe.

Microsoft fournit l'application et en général, la formation. De plus, nous avons un conseiller en disponibilité, en quelque sorte, pour aider les gens à résoudre leurs problèmes.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Ma prochaine question s'adresse aux représentants du Hospital for Sick Children. J'aimerais que vous me donniez votre avis. Vous avez parlé des services de police et des ressources. D'après votre expérience à Toronto, croyez-vous que le service de police dispose de suffisamment de ressources pour ce genre d'enquête?

Of course, that is only part of it, and there is the question of services to people who have been abused and exploited in this way. What is your sense of the adequacy of resources to support and help them?

Ms. Smith: In general, the resources are minimal. Hearing daily from my law enforcement colleagues, they obviously can work only on the cases that they physically can handle. However, there are so many more cases out there. I think the resources are not as good as they could be, and that is financially driven.

In terms of services for victims, I think our children's mental health services, in general, are fairly under-resourced. When you add this new piece of Internet exploitation to the system, you are adding a whole new area to a system that is already under-resourced and under-served.

I think the strain will become fairly intense. In our small program, we are seeing an increase in the workload when we are given a certain amount of money to provide a certain mandate. Now, we are adding on top of the workload this piece that was not on the radar five years ago but is becoming more and more of a significant issue for us.

From a law enforcement point of view and from a victim point of view, finances and resources are lacking.

Ms. Coolbear: Many of our families are on a waiting list for services for a tremendous amount of time. It is difficult. We are a small program and we see a certain number of families that we refer out to other agencies. Children and families will sit on a waiting list for resources for quite some time before they are able to access services.

Senator Mitchell: Ms. Yapety, who paid for the 25,000 presentations you have made to teenagers across Quebec? Is that Videotron?

Ms. Yapety: Yes, it is 100 per cent sponsored by Videotron. The schools do not have to pay.

Senator Mitchell: There are a number of web companies, all of whom should have some sense of responsibility and obligation in this matter. Are other web companies funding this kind of initiative? Clearly, Microsoft has made a commitment to assist.

If not, or even if so, is there a potential for some kind of collaboration amongst web companies? Clearly, one would think they would feel the sense of obligation to deal with this problem that Videotron has.

Ms. Yapety: There is already some collaboration. You can see different programs. There is a campaign in Quebec called Je protège mon identité sur Internet, which is sponsored by the Government of Quebec. It has a number of partners, technology companies and otherwise, who participate and fund the program so we can reach a larger number of people. However, this campaign has a different target; it does not target teenagers but rather the adult population as a whole. We have been participating in this one.

Évidemment, ce n'est qu'une partie de la question; il faut aussi tenir compte des services offerts aux gens qui ont été victimes de violence et d'exploitation. À votre avis, les ressources disponibles pour aider ces gens sont-elles adéquates?

Mme Smith : En général, les ressources sont minimes. D'après ce que me disent chaque jour mes collègues policiers, on traite les dossiers en fonction de la disponibilité des effectifs. Toutefois, il y en a encore bien plus à traiter. Je pense que les ressources sont insuffisantes pour des raisons financières.

Sur le plan des services offerts aux victimes, je crois que nos services de santé mentale pour enfants sont, en général, sous-financés. Il faut penser que ce nouveau volet de l'exploitation sur Internet s'ajoute à un système qui souffre déjà d'un manque de ressources et de services.

Je crois que la demande sera de plus en plus grande. Dans notre petit programme, nous constatons une augmentation de la charge de travail lorsqu'on nous accorde des ressources financières pour accomplir un mandat précis. Maintenant, nous ajoutons en plus ce volet qui n'existait pas il y a cinq ans, mais qui devient de plus en plus important pour nous.

Du point de vue de l'application de la loi et des victimes, il y a un manque de financement et de ressources.

Mme Coolbear : Beaucoup de familles restent inscrites très longtemps sur une liste d'attente pour obtenir des services. C'est difficile. Nous avons un petit programme et nous sommes obligés de diriger un certain nombre de familles vers d'autres organismes. Les enfants et les familles restent fort longtemps sur une liste d'attente avant d'avoir accès aux services.

Le sénateur Mitchell : Madame Yapety, qui a financé les 25 000 exposés que vous avez présentés aux adolescents du Québec? Est-ce Vidéotron?

Mme Yapety : Oui, ils ont été financés en totalité par Vidéotron. Les écoles n'ont rien eu à débours.

Le sénateur Mitchell : Il y a de nombreuses entreprises qui offrent des produits et des services web, et elles devraient toutes être conscientes de leur responsabilité et de leur obligation à ce chapitre. Y a-t-il d'autres entreprises qui financent ce genre d'initiative? Manifestement, Microsoft s'est engagée à participer.

Que ce soit le cas ou non, serait-il possible de créer un genre de collaboration parmi ces entreprises? On pourrait penser qu'elles se sentent responsables de régler ce problème, comme Vidéotron.

Mme Yapety : Il y a toujours une certaine collaboration. Il y a différents programmes. Au Québec, il existe une campagne intitulée « Je protège mon identité sur Internet », qui est parrainée par le gouvernement du Québec. Elle compte un certain nombre de partenaires, des entreprises de technologie et autres, qui participent au programme et y contribuent financièrement, afin que nous puissions toucher un plus grand nombre de personnes. Cependant, cette campagne vise un autre groupe; elle ne cible pas les adolescents, mais plutôt l'ensemble de la population adulte. Nous participons aussi à cette campagne.

There are a number of initiatives where different companies are joining forces. We looked at each of them, but for what we wanted to do in Quebec, it was best for us to start our own program and build it according to what we saw in our market.

There are different ways for companies to collaborate. You are right: if we put our forces together, it is easier to get results. That is why I said not enough is being done right now and we are always looking for ways to do better.

Senator Mitchell: Mr. Eisen, I think you said we should provide guidance to the world, or that Canada certainly should or Canadians who are doing this should. You have made progress; nine countries is not insignificant.

However, is there some structured, institutional role that perhaps the Minister of Foreign Affairs could play — or is it being done? Where could the leadership come from? It is not only because there are some altruistic reasons to do this — it is a positive thing to do for other people in the world — but also these links are international and it would benefit Canadians as well.

Mr. Eisen: I think the Canadian government could demonstrate great leadership in getting the international network off the ground. There will not be an international network until the various countries that have deployed CETS can hammer out the appropriate arrangements for information sharing. There will be all sorts of privacy and security concerns, and there will probably be a level of distrust, which unfortunately cannot be avoided.

I would suggest that perhaps if the Canadian government were to evangelize the benefit to be secured by forming an international network — even if, for example, the start of the network was in Canada and the U.K., where we have historical, cultural and other ties — that would be a tremendous step in the direction of creating a truly international network. It would result in information being shared not only across the Canadian provinces, but between Canada and the U.K., in the first instance, and hopefully between Canada and all of these other countries ultimately.

Senator Mitchell: Would Microsoft be happy to help in working out the technical details of all of that?

Mr. Eisen: We would certainly be more than willing to see if we can assist.

[Translation]

Senator Brazeau: First of all, I would like to congratulate you on your program and on your campaign, which appears to have been successful. Using well-known personalities that young persons in particular can identify with was certainly a contributing factor to your success.

Have you approached the Government of Quebec to inquire about the possibility of establishing a partnership with it to bring this program to all of the province's schools?

Dans un certain nombre d'initiatives, diverses entreprises unissent leurs forces. Nous les avons toutes considérées, mais d'après ce que nous avons prévu au Québec, il était préférable que nous mettions sur pied notre propre programme et que nous l'élaborions en fonction de notre marché.

Les entreprises peuvent collaborer de différentes façons. Vous avez raison de dire que lorsque nous unissons nos forces, nous obtenons de meilleurs résultats. C'est pourquoi je dis que les efforts actuels sont insuffisants et que nous cherchons toujours à nous améliorer.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Eisen, vous avez dit que nous devrions servir de guides à l'échelle mondiale sur cette question, ou du moins que le Canada ou les Canadiens concernés le devraient. Vous avez réalisé des progrès; le système que vous utilisez a été adopté par neuf pays, ce qui n'est pas négligeable.

Toutefois, le ministre des Affaires étrangères pourrait-il assumer un rôle structuré et institutionnel, ou est-ce déjà le cas? D'où pourrait venir le leadership requis? Ce n'est pas qu'une question d'altruisme — c'est une initiative positive pour les autres populations du monde —, car on pourrait ainsi tisser des liens internationaux dont profiteraient également les Canadiens.

M. Eisen : Je crois que le gouvernement canadien pourrait faire preuve d'un grand leadership en mettant sur pied le réseau international. Ce réseau n'existera pas tant que les divers pays qui ont adopté le système CETS n'auront pas pris les dispositions nécessaires à l'échange d'information. Il y aura toutes sortes de problèmes liés à la protection des renseignements personnels et à la sécurité, et probablement une certaine méfiance, mais malheureusement, c'est inévitable.

À mon avis, si le gouvernement du Canada prônait les avantages d'améliorer la sécurité grâce à un réseau international — même si on l'implantait d'abord au Canada et au Royaume-Uni, pays qui ont des liens historiques et culturels —, il s'agirait d'un grand pas vers la création d'un réseau véritablement international. Cela permettrait l'échange d'information non seulement entre les provinces canadiennes, mais également entre le Canada et le Royaume-Uni, dans un premier temps, et entre le Canada et tous les autres pays par la suite.

Le sénateur Mitchell : La société Microsoft serait-elle prête à s'occuper de tous les détails techniques?

M. Eisen : Nous serions certainement tout à fait disposés à offrir notre aide.

[Français]

Le sénateur Brazeau : J'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre programme et de votre campagne, qui semblent avoir connu un succès. Le fait d'utiliser des personnes connues, surtout auxquelles les jeunes peuvent s'identifier, a certainement contribué au succès du programme.

Avez-vous tenté d'approcher le gouvernement du Québec afin d'examiner la possibilité d'établir un partenariat pour que ce programme soit mis en œuvre dans toutes les écoles de la province?

Ms. Yapety: We decided to do the opposite, that is to develop the program and then offer it the Department of Education. Obtaining departmental approval is a slow process, so we preferred to develop and launch the program with the help of the schools, and then speak to the department.

Senator Brazeau: And have you heard back from the department?

Ms. Yapety: Not yet. We are in the process of reworking the program. Once that is done, we will contact them.

Senator Dallaire: Ms. Yapety, I have to wonder why other groups besides your company are not taking on this social responsibility. Social workers go into the schools and also work out of CLSCs. Why have they not tried to forge a partnership with you, the industry representative, given that they also work in schools on an ongoing basis?

Besides, you are not always in a position to go back to the schools every year. Are you planning to do so in the future?

Ms. Yapety: We have forged an alliance with Tel-Jeunes, since this agency has skilled individuals, social workers, psychologists and sexologists to meet the needs of young persons. We realized that not only could this organization work with young persons, it could also advertise a great deal so that youths know which number to call and who to call.

Senator Dallaire: This is an informal partnership. Do you have any plans to establish a similar partnership with all CLSCs and to include them in your program, or do you intend to adopt the same approach as you did with Tel-Jeunes, that is work on your own to get other NGOs to join you?

Ms. Yapety: We did indeed go it alone with Tel-Jeunes. As you mentioned, we try to reach every school. Each year brings a new crop of students and the process begins anew.

Senator Dallaire: Does your budget enable you to carry out many activities, or are your funds limited?

Ms. Yapety: We operate with a limited annual budget. We use the funds at our disposal to reach out to all of the schools. Our program enables us to work with 700 high schools in Quebec.

[English]

Senator Dallaire: Mr. Eisen, in your experience with your background with your firm and the industry, when people set up these child pornography sites and so on, is it done for money or is it done for other reasons? Is there a way of attacking the reasons, if it is not just money? Is there some way censorship could be formally structured within the Internet?

Mme Yapety : Nous avons en fait décidé de faire le contraire, soit de développer le programme et ensuite l'offrir au ministère de l'Éducation. Les approbations du ministère prennent beaucoup de temps à obtenir. On a donc préféré lancer le programme avec les écoles, le développer avec elles et ensuite en parler au ministère.

Le sénateur Brazeau : Avez-vous obtenu une réponse du ministère à cet effet?

Mme Yapety : Pas encore. Nous sommes en train de redévelopper le programme. Une fois cette tâche complétée, nous leur en parlerons.

Le sénateur Dallaire : Madame Yapety, je me demande pourquoi, en plus de votre compagnie, on ne retrouve pas d'autres groupes qui ont cette responsabilité sociale. Des travailleurs sociaux se rendent dans les écoles, on en retrouve aussi dans les CLSC. Pourquoi n'ont-ils pas tenté d'établir un partenariat avec vous, représentant l'industrie, alors qu'eux se trouvent continuellement dans les écoles?

Par ailleurs, vous n'êtes toujours pas en mesure de retourner dans les écoles à tous les ans. Cette possibilité fait-elle partie de vos plans futurs?

Mme Yapety : Nous avons formé une alliance avec Tel-Jeunes car cet organisme dispose des personnes habilitées, travailleurs sociaux, psychologues et sexologues, pour répondre aux besoins des jeunes. Nous nous sommes rendu compte que ces personnes pouvaient non seulement intervenir auprès des jeunes, mais également faire beaucoup de publicité afin que les jeunes sachent qui appeler et à quel numéro.

Le sénateur Dallaire : Ce partenariat n'est pas formel. Envisagez-vous de créer un tel partenariat avec tous les CLSC afin de les inclure dans votre programme ou comptez-vous faire marche-seule pour amener d'autres ONG à se joindre à vous, comme vous l'avez fait avec Tel-Jeunes?

Mme Yapety : Nous avons en effet procédé seul avec Tel-Jeunes. Nous tentons, comme vous l'avez indiqué, de couvrir toutes les écoles. Chaque année apporte de nouveaux étudiants et le processus est toujours à recommencer.

Le sénateur Dallaire : Votre budget est-il limité ou vous permet-il de poursuivre vos démarches généreusement?

Mme Yapety : Notre budget annuel est limité. Nous utilisons les fonds dont nous disposons, qui nous permettent quand même de rejoindre toutes les écoles. On compte 700 écoles secondaires au Québec. Notre programme nous permet donc de fonctionner ainsi.

[Traduction]

Le sénateur Dallaire : M. Eisen, d'après l'expérience que vous avez acquise dans votre société et dans l'industrie, les gens qui créent les sites de pornographie juvénile le font-ils pour l'argent ou pour d'autres raisons? Si ce n'est pas seulement pour l'argent, y a-t-il moyen de s'attaquer à ces autres raisons? Y aurait-il une façon d'exercer officiellement une certaine forme de censure dans l'Internet?

Mr. Eisen: Yes, with the disclaimer that I am not a law enforcement expert. In my experience, there are a variety of reasons for the creation of these sites. A number of them are for commercial purposes. A number of them are simply to create a communications vehicle for communities of predators. There is that wide range of explanations.

Senator Dallaire: Technology-wise, is bringing in a censorship board in the future a possibility for governments, including law enforcement, even in their own territory, or by web providers?

Mr. Eisen: Probably a solution that is more attractive to me, which is not to say it is the right solution, is for companies like Microsoft to provide various technology fixes, such as parental controls built into browsers and operating systems to protect children from getting to these places by ensuring that their computers will allow them to go only to places that parents find satisfactory. I think that is more likely than regulation to address the problem successfully.

Senator Dallaire: I was thinking more technology-wise. From a military point of view, we can jam anything. I am just wondering why your firm or other firms have not come up with the software to jam these entities and block that exploitation capability.

Mr. Eisen: I do not know the answer to your question. I think it is one thing to provide people with the tools to guide their children so they enjoy a safe Internet experience. It is another matter to start shutting off communication from the Internet. If you can be absolutely sure what you are shutting down, perhaps that might be an answer with appropriate judicial and other safeguards. Generally speaking, it is a disturbing proposition.

Senator Dallaire: We are continually getting a cop-out in our ability to impose a more draconian instrument that could, in fact, save lives. I agree with human rights and so on. I am the last one to not agree on that, but it seems to me that it is much easier to identify and close down.

Mr. Eisen: I agree there is no question we should be doing anything we can legally or technologically to address this threat. However, I am extremely nervous about doing so in a way that could lead to extremely serious abuse of and a lot of collateral damage in freedom of speech, privacy, et cetera. I am not defending these people by any means, but like many law enforcement issues, it is so difficult to strike the right balance between responding to the threat and ensuring that in the course of doing so you do not create a totalitarian situation.

Senator Dallaire: I am not totalitarian, but I am militaristic. A little discipline would not hurt.

Have you been supported in your efforts by competing industry colleagues?

Mr. Eisen: This is a Microsoft project.

M. Eisen : Oui, mais je dois préciser que je ne suis pas un spécialiste de l'application de la loi. D'après mon expérience, on crée ces sites pour diverses raisons. Un certain nombre sont lancés à des fins commerciales; certains n'existent que pour servir de moyen de communication aux communautés de prédateurs. Diverses raisons expliquent la création de ces sites.

Le sénateur Dallaire : Sur le plan de la technologie, la possibilité d'instaurer un bureau de censure dans l'avenir est-elle envisagée par les gouvernements, y compris les services de police, même sur leur propre territoire, ou les fournisseurs de services Internet?

M. Eisen : Il y a une solution que je trouve plus intéressante, mais cela ne veut pas dire que c'est la bonne; ce serait que les entreprises comme Microsoft offrent diverses solutions technologiques, comme le contrôle parental intégré aux logiciels de navigation et aux systèmes d'exploitation, afin que les enfants puissent accéder uniquement aux sites jugés acceptables par leurs parents. Je crois que cette méthode serait plus efficace que la réglementation pour régler le problème.

Le sénateur Dallaire : Je pensais plutôt à la technologie. Sur le plan militaire, nous pouvons bloquer n'importe quoi. Je me demandais simplement pourquoi votre société ou une autre entreprise n'a pas lancé un logiciel pour bloquer ces sites et ce potentiel d'exploitation.

M. Eisen : Je n'ai pas la réponse à votre question. Je crois que d'offrir aux gens les outils pour guider leurs enfants afin qu'ils utilisent l'Internet de façon sécuritaire est une chose, mais que de commencer à bloquer les communications dans l'Internet en est une autre. Si l'on est absolument sûr de ce que l'on bloque, c'est peut-être une solution, mais elle devrait être assortie de garde-fous, notamment sur le plan juridique. Cependant, de façon générale, il s'agit d'une proposition inquiétante.

Le sénateur Dallaire : On nous donne toujours toutes sortes de raisons pour ne pas imposer un instrument plus contraignant qui pourrait, en fait, sauver des vies. Je suis tout à fait en faveur des droits de la personne. Je suis le premier à les défendre, mais il me semble que c'est beaucoup plus simple de repérer et de fermer ces sites.

M. Eisen : Il ne fait aucun doute que nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir sur le plan juridique ou technologique pour écarter cette menace. Toutefois, j'ai de sérieuses réserves en ce qui concerne les méthodes qui pourraient gravement porter atteinte à la liberté d'expression et au respect de la vie privée, entre autres, et entraîner beaucoup de dommages collatéraux. Je ne défends pas ces personnes, loin de là, mais comme dans bien des questions concernant l'application de la loi, il est difficile de trouver un juste équilibre entre réagir à la menace et s'assurer de ne pas créer une situation totalitaire.

Le sénateur Dallaire : Je ne suis pas partisan du totalitarisme, mais du militarisme. Un peu de discipline ne ferait pas de tort.

Vos concurrents vous ont-ils soutenu dans vos efforts?

M. Eisen : C'est un projet de Microsoft.

Senator Dallaire: No one else has come to say they want to help you?

Mr. Eisen: I am sure that other companies are —

Senator Dallaire: Do not be bashful.

Mr. Eisen: This is something we are doing on our own.

Senator Dallaire: Ms. Eliav, your research pursues the links between theory and maltreatment, empirical findings and the practice of protecting children from harm. Is your research base limited to the Toronto area? Have you built a consortium of non-governmental organizations, NGOs, and government agencies working with you in this research?

Ms. Eliav: Our research initiatives have been small because of the numbers we are seeing. We are connected with a large research team in the United States that is trying to formalize more of a connection with the stakeholder team. They produce a lot of research on normative data.

We are looking at a high-risk sample. We need funding to support research to get a sense of what Canadian children are doing. What is normative Internet use? How many children are being approached on the Internet? What is the nature of that? We do not have much Canadian context to what is happening.

We are partnered with the University of Toronto. Ms. Coolbear and I have been working with the Faculty of Social Work to try to formalize more research initiatives. Part of the issue has been funding in this area.

Ms. Smith: We have good links provincially. Within Ontario, we work closely with law enforcement and victim services across Ontario. We are slowly starting to build relationships across the country.

Senator Jaffer: Ms. Coolbear, I am thinking back to when I practiced law. When a hospital was looking at child abuse, the abuser was usually, though not always, a person the child knew.

This is completely different. How have you made the switch? The age of the child is not as young. You probably work with older children.

Ms. Smith: It is definitely a switch. The dynamics are different, but similar. We see youth go online and meet people. They get to know them and interact with them. Then, something occurs.

It is a different dynamic. We have to understand better the relationships between youth and people they meet online. The social network that the Internet provides to these youth is different in many aspects but the same in others. They meet and develop a romantic relationship. They know the person and then something happens.

Le sénateur Dallaire : Personne d'autre ne vous a suggéré son aide?

M. Eisen : Je suis sûr que d'autres entreprises sont...

Le sénateur Dallaire : Ne tournez pas autour du pot.

M. Eisen : Avec ce projet, nous faisons cavalier seul.

Le sénateur Dallaire : Madame Eliav, vos travaux de recherche tentent d'établir les liens entre la théorie et la maltraitance, les constatations empiriques et la protection des enfants. Vos efforts se limitent-ils au secteur de Toronto? Avez-vous bâti un consortium d'ONG et d'organismes gouvernementaux pour vous aider dans vos travaux?

Mme Eliav : Nos recherches sont limitées en raison du nombre de cas observés. Nous travaillons en collaboration avec une importante équipe de chercheurs aux États-Unis, qui essaie de nouer des relations officielles avec l'équipe des intervenants. Elle effectue de nombreuses recherches relatives aux données normatives.

Il est question d'un échantillon de personnes très vulnérables. Nous avons besoin de fonds de recherche pour avoir un aperçu des activités des enfants canadiens. Quelle est l'utilisation normative d'Internet? Combien d'enfants sont approchés sur Internet? Quelle est la nature de ce phénomène? Nous en savons peu sur ce qui se passe dans le contexte canadien.

Nous collaborons avec l'Université de Toronto. Mme Coolbear et moi-même travaillons avec la faculté de travail social pour essayer de concrétiser plus d'initiatives de recherche. Dans ce secteur, une partie du problème vient du financement.

Mme Smith : Nous entretenons des relations efficaces dans la province. En Ontario, nous travaillons étroitement avec les services d'application de la loi et d'aide aux victimes sur l'ensemble du territoire. Nous commençons tranquillement à établir des relations aux quatre coins du pays.

Le sénateur Jaffer : Madame Coolbear, je me souviens du temps où je pratiquais le droit. Lorsqu'un hôpital avait affaire à un enfant maltraité, ce dernier connaissait souvent, mais pas toujours, son agresseur.

L'objet de vos recherches est complètement différent. Comment avez-vous fait la transition? Les enfants sont plus grands. Vous travaillez probablement avec des enfants plus âgés.

Mme Smith : C'est assurément un changement. La dynamique est différente, mais semblable. Les jeunes vont sur Internet et y rencontrent des gens. Ils en viennent à les connaître et à dialoguer avec eux. Ensuite, quelque chose se produit.

C'est une dynamique différente. Nous devons mieux comprendre les relations qu'entretiennent les jeunes avec les personnes qu'ils rencontrent sur Internet. Les jeunes trouvent sur Internet un réseau social à la fois semblable et différent à bien des égards. Ils se rencontrent et développent une relation émotionnelle. Une fois qu'ils connaissent la personne, un événement survient.

Our struggle is simply to understand better the dynamics of the social network to which our youth are being exposed. That is much of the challenge we have as clinicians. We are trying to get into the minds of youth and to figure out what they are doing online and where the risky behaviours exist.

Ms. Eliav: We are seeing younger children. However, with these children, we are finding that they are shown child sexual abuse images or adult pornography as a form of grooming them for sexual abuse purposes. We still see younger children as well, but the children being groomed and lured to meet online are typically 12 to 15 years old.

Ms. Coolbear: The purpose of our program is to develop an assessment approach through seeing these children and youth to address the issues we see for children victimized over the Internet. Our overriding purpose is to be able to disseminate that information to other clinicians working outside the hospital who also see that population of children and youth.

The Chair: We are 10 minutes over our time, Ms. Smith, Ms. Coolbear, Ms. Eliav, Mr. Eisen and Ms. Yapety. You have given us a lot of information and opened our horizons.

When we started our study, we understood that there would be a whole area of Internet stalking and exploitation, but I do not think we knew as much about it, nor did we know how much is being done by others. We are not the generation that was born with a mouse, but we hope that our report will be a benefit to public policy-makers who will be addressing these new issues facing young people.

I thank all of the witnesses for their indulgence in staying beyond the allocated time.

(The committee adjourned.)

Nous cherchons simplement à mieux saisir la dynamique du réseau social où évoluent les jeunes. C'est l'essentiel de notre défi, à titre de cliniciens. Nous essayons de comprendre ce qui se produit dans la tête des jeunes, ce qu'ils font sur Internet et quels sont les comportements à risque.

Mme Eliav : Nous voyons des enfants plus jeunes. Toutefois, nous constatons dans leur cas qu'on leur présente des images d'enfants abusés sexuellement ou de la pornographie, pour adulte, afin de les préparer aux abus sexuel. Même s'il y a des enfants plus jeunes, ceux qu'on séduit et appâte sur le web ont généralement entre 12 et 15 ans.

Mme Coolbear : Notre programme vise à élaborer une méthode d'évaluation en consultant ces enfants et ces jeunes pour lutter contre leur abus sur Internet. Notre objectif général est d'être en mesure de communiquer cette information aux cliniciens qui ne travaillent pas à notre hôpital et qui s'occupent également des enfants et des jeunes.

La présidente : Nous sommes en retard de 10 minutes, madame Smith, madame Coolbear, madame Eliav, monsieur Eisen et madame Yapety. Vos témoignages étaient très instructifs, et vous nous avez ouvert des horizons.

Au début de notre étude, nous avons compris que nous toucherions au vaste domaine du harcèlement et de l'exploitation par le biais d'Internet, mais nous n'en savions pas autant à ce sujet et nous n'étions pas au courant de tout le travail effectué par les spécialistes. Nous ne sommes pas de la génération qui est née avec une souris d'ordinateur à la main, mais nous espérons que notre rapport bénéficiera aux décideurs publics qui s'attaqueront à ces nouveaux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés.

Je remercie tous les témoins de leur indulgence et d'être restés plus longtemps que prévu.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Citizenship and Immigration Canada:

Eric Stevens, Counsel, Legal Services;
Sarah Wells, Policy Analyst, Social Policy and Programs,
Immigration Branch.

Health Canada:

Martha Vaughan, Manager, Women's Health Division, Programs
Directorate.

Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN):

Tanya Smith (by videoconference);
Jennifer Coolbear, Psychologist (by video conference);
Jasmine Eliav, Psychologist (by video conference).

Microsoft:

Michael Eisen, Chief Legal Officer.

Vigilance on the net:

Ginette Yapety (by video conference).

TÉMOINS

Citoyenneté et Immigration Canada :

Eric Stevens, conseiller juridique, Services juridiques;
Sarah Wells, analyste des politiques, Politique et programmes
sociaux, Direction générale de l'immigration.

Santé Canada :

Martha Vaughan, gestionnaire, Division de la santé des femmes,
Direction des programmes.

Hospital for Sick Children-Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN) :

Tanya Smith (par vidéoconférence);
Jennifer Coolbear, psychologue (par vidéoconférence);
Jasmine Eliav, psychologue (par vidéoconférence).

Microsoft :

Michael Eisen, conseiller juridique en chef.

Vigilance sur le net :

Ginette Yapety (par vidéoconférence).